

1

JANVIER 1967

9^e année

**cahiers de
documentation
européenne**

PARLEMENT EUROPEEN

Direction générale de la documentation
parlementaire et de l'information

5

Cette publication est consacrée aux problèmes du développement de l'intégration européenne. Outre une analyse des documents les plus marquants et des plus importantes prises de position sur ces problèmes, elle résume les principales activités du Parlement européen, des autres assemblées parlementaires européennes et des parlements des six pays membres relatives à la construction de l'Europe.

Pour compléter ses informations sur les Communautés européennes en ce qui concerne l'activité des Exécutifs, le lecteur est prié de se reporter aux publications officielles suivantes :

Bulletin de la C. E. C. A.

Bulletin de la C. E. E.

Bulletin de la C. E. E. A.

Le Conseil de Ministres publie un communiqué de presse à l'issue de chacune de ses sessions. Son activité fait également l'objet d'une rubrique dans les Bulletins des Communautés.

S O M M A I R E

P r e m i è r e p a r t i e

E V O L U T I O N D E L ' I N T E G R A T I O N E U R O P E E N N E

<u>.I. PROBLEMES GENERAUX</u>	<u>Page</u>
1 - Les affaires européennes et la conférence de presse du Général de Gaulle	1
2 - Le Président des Etats-Unis d'Amérique et l'unité de l'Europe occidentale	2
3 - MM. Spaak et Giscard d'Estaing et l'évolution de la construction de l'Europe	3
4 - L'option européenne des socialistes italiens	6
5 - Le XVIIIe Congrès de la Table Ronde à Hambourg	8
6 - Le 7ème congrès des partis sociaux-démocrates de la Communauté européenne	10
7 - Le XVIe Congrès ordinaire de l' "Europa-Union" d'Allemagne à Baden-Baden	13
8 - Les responsabilités de l'Europe dans le monde - Déclaration du Mouvement européen	18
9 - Conférence à Rome de l'Union européenne des démocrates-chrétiens (18 décembre 1966)	20
10 - La visite de M. Fanfani, ministre italien des Affaires étrangères, en République fédérale d'Allemagne	22
<u>II. POLITIQUE ET SECTEURS ECONOMIQUES</u>	
1 - L'U.N.I.C.E. et l'intégration européenne	23
2 - Pour une politique européenne de la recherche scientifique et technique	25
3 - Les industriels italiens et le Kennedy round	30
4 - Le C.O.P.A. et la politique agricole commune	31
<u>III. RELATIONS EXTERIEURES</u>	
1 - Le ministre espagnol du plan de développement et l'intégration de l'Espagne au Marché commun	35
2 - L'Allemagne et le problème de l'association de l'Espagne au Marché commun	36

Deuxième partie
ACTIVITES PARLEMENTAIRES

I. LE PARLEMENT EUROPEEN	
a) Activité des commissions au mois de décembre	39
b) Conférence parlementaire de l'Association Troisième réunion de la Conférence (Abidjan, 10-14 décembre 1966)	42
II. ASSEMBLEE DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE	
L'Assemblée de l'U. E. O. et les problèmes posés par une éven- tuelle adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes ..	47
III. LES PARLEMENTS NATIONAUX	
a) <u>Allemagne</u>	
La politique européenne selon la déclaration gouvernementale de M. Kiesinger, chancelier fédéral	51
b) <u>Italie</u>	
Déclarations du ministre des affaires étrangères à la Chambre sur la politique technologique et l'Europe	54
c) <u>Pays-Bas</u>	
1. Adoption, par la Première Chambre du traité sur la fusion	55
2. La politique européenne dans les déclarations du ministre des affaires étrangères à la Deuxième Chambre	56
3. Harmonisation sociale dans la C.E.F.	58

P r e m i è r e P a r t i e

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

I - PROBLEMES GENERAUX

1 - Les affaires européennes et la conférence de presse du Général de Gaulle

Dans sa conférence de presse du 28 octobre, le Président de la République française a rappelé sa conception de l'Europe : "La conception que nous avons de l'Europe et l'action que nous y menons sont naturellement les nôtres, mais elles ne sont dirigées contre personne et même nous pensons qu'elles sont utiles à tout le monde. Il est vrai qu'elles ont pour fondement l'Europe telle qu'elle est, et non pas telle qu'on a pu se figurer qu'elle était, et qu'elle n'est pas. Il est vrai que ce que nous tâchons d'y faire vise à servir ses intérêts à elle et non pas des intérêts qui lui soient extérieurs. Il est vrai que nous croyons bon que notre continent organise lui-même, d'un bout à l'autre de son territoire, la détente, l'entente et la coopération. Mais nous pensons qu'il n'y a rien là qui doive, en définitive, contrarier l'intérêt de personne, et telle est l'inspiration de notre politique européenne, qu'il s'agisse de nos rapports avec l'Allemagne, notre ennemie d'hier, ou de nos efforts pour que se réalise un groupement économique et si possible politique de l'Europe occidentale, ou enfin, de ce que nous faisons pour nous accorder et nous associer avec les pays de l'Est.

Après avoir souligné que le Marché commun européen était maintenant organisé, le Président de la République a rappelé "qu'à maintes reprises, c'est grâce à la netteté et à la fermeté de l'action de nos pouvoirs publics que l'entreprise ne s'est pas égarée dans des voies qui n'avaient pas d'issue". Et, à ce propos, le général de Gaulle cite l'interruption des négociations avec la Grande-Bretagne car "ces négociations empêchaient bel et bien les Six de bâtir leur Communauté". "Ce fut le cas de nouveau, poursuit le Président, en 1965 lorsque nous dûmes interrompre à Bruxelles des entretiens qui paraissaient être sur le point d'aboutir mais qui n'aboutissaient pas parce qu'au moment décisif on remettait en cause l'achèvement du Marché commun agricole, lequel nous était nécessaire, et qu'on réclamait de nous un grave abandon de souveraineté. Or, après certains remous, notre attitude s'est révélée éminemment salutaire puisqu'elle a fortement contribué à la décision prise par les Six d'adopter cette année tous les règlements essentiels concernant l'agriculture et restés jusqu'alors en suspens, et de prendre acte du fait que désormais pour revenir sur ce qui avait été décidé, il faudrait l'unanimité des membres, autrement dit, l'aval de la France. On le voit, en soutenant de cette manière ses propres intérêts, la France a servi ceux de la Communauté, ne fût-ce qu'en la sauvegardant quand elle risquait d'échouer.

Au surplus, pour que la Communauté économique des Six soit durable et pour qu'elle puisse aller en se développant, la coopération politique des Etats qui en sont membres est, à coup sûr, indispensable. Or nous n'avons cessé de proposer qu'une telle coopération s'organise progressivement à la seule condition qu'elle vise à définir et à suivre une politique qui soit européenne, et non point à se conformer par principe et nécessairement à une politique qui ne l'est pas. C'est cette condition qui a empêché jusqu'à présent le plan français d'être adopté bien qu'aucun autre n'ait été formulé. Mais du moment qu'on parlait d'Europe, comment méconnaître que la France a tout fait pour qu'elle naisse et se réalise à partir de l'Occident autrement qu'en vains discours? Du reste, même si un jour le groupement économique des Six est complété par leur concert politique, rien encore ne sera fait de valable ni de solide, pour ce qui est de l'Europe, tant que ses peuples de l'Ouest et ses peuples de l'Est ne seront pas accordés. En particulier, la solution d'un problème aussi grave que celui du destin de l'Allemagne n'est pas concevable autrement. Quant au développement et au rayonnement de notre continent, actuellement contrariés par sa division, quel essor prendraient-ils dans l'union?

(Le Monde, 30-31 octobre 1966)

2 - Le Président des Etats-Unis d'Amérique et l'unité de l'Europe occidentale

Parlant à l'occasion du congrès des éditorialistes américains, début octobre, le président L. B. Johnson a déclaré que les Etats-Unis orienteront leurs efforts notamment vers un renforcement de l'unité de l'Europe occidentale. A ce propos, le président a souligné qu' "une Europe plus forte, de plus en plus unie, mais ouverte", dont ferait partie la Grande-Bretagne et qui aurait des liens étroits avec les Etats-Unis pourrait être leur "partenaire égal" pour aider à hâter un ordre mondial, pacifique et juste, pourrait s'avancer avec plus de confiance dans des initiatives pacifiques à l'égard de l'Est et "fournir un cadre dans lequel une Allemagne unifiée pourrait constituer un partenaire complet sans soulever d'anciennes peurs".

"Un des grands buts d'un Occident uni, a continué le président, est de guérir la blessure qui, maintenant, en Europe, sépare l'Est de l'Ouest et le frère du frère. Cette division doit être surmontée pacifiquement. Elle doit être surmontée avec l'accord des pays d'Europe orientale et de l'Union soviétique.

Rien n'est plus important pour la paix. Nous devons améliorer le climat entre l'Est et l'Ouest pour permettre l'unification de l'Allemagne dans le contexte d'une Europe plus grande, pacifique et prospère. Les Américains sont prêts à jouer leur rôle. Sous les quatre précédents présidents, notre politique à l'égard de l'Union soviétique a été la même. Quand cela est nécessaire, nous défendons la liberté; quand cela est possible, nous travaillons avec l'Est à bâtir une paix durable.

Le moment est venu, a poursuivi M. Johnson, de nous tourner vers une des grandes tâches inachevées de notre génération : refaire de l'Europe un tout. La persistance des vieilles hostilités n'est dans l'intérêt de personne. Notre but est une véritable réconciliation européenne. Nous devons rendre cela bien clair pour l'Est.

Dans une Europe rendue à elle-même, l'Allemagne peut être et sera unifiée. C'est toujours un des objectifs essentiels de la politique américaine. Il ne pourra être atteint qu'au moyen d'une réconciliation progressive. Il n'y a pas de raccourci. "

(Le Monde, 9-10 octobre 1966)

3 - MM. Spaak et Giscard d'Estaing et l'évolution de la construction de l'Europe

Dans une déclaration au journal "Le 20e Siècle", M. Spaak analyse la situation actuelle de l'Europe : "Pendant vingt ans, l'Europe a vécu dans le double système, indissociable, de l'Alliance atlantique et de la construction progressive de son unité. C'est ainsi que, naguère si troublée et ensanglantée, elle connaît aujourd'hui la paix et a atteint une prospérité jusqu'alors inconnue. Ne serait-il pas absurde, voire dangereux, d'affaiblir un tel système, de changer l'ordre en désordre ?

En 1957, je le rappelle, les signataires du traité de Rome, dont j'étais, n'avaient pas seulement en tête le Marché commun; ils travaillaient certes à une heureuse modification de l'économie de leurs pays mais ils avaient conscience de franchir une étape capitale sur le chemin de l'Union politique européenne. Un peu trop optimistes peut-être, ils se sont laissés entraîner par un certain fatalisme historique, plus ou moins convaincus que l'intégration économique conduirait nécessairement à l'unité politique. Nous devons aujourd'hui constater que, si les progrès économiques ont dépassé nos espérances, il n'en est pas allé ainsi en matière politique, et même que l'esprit européen est en recul. Or "faire l'Europe", ce n'est pas régler le prix du blé, la production du sucre ou l'importation des poulets américains - c'est participer dans un esprit commun à des vues communes sur les grands problèmes qui se posent à l'Europe et au monde. J'ajoute que, si cet esprit diminue ou disparaît, il n'est pas sûr que les progrès économiques actuels se poursuivent, et même que subsistent les résultats déjà obtenus. C'est pourquoi, aujourd'hui comme hier, je prétends : 1° que pour parfaire l'unité économique de l'Europe, une Autorité de type supranational s'impose et 2° qu'une union économique est à la longue inconcevable sans union politique.

Sur le premier point, il suffit de penser à la fois aux difficultés rencontrées par les Six entre eux, et à ce qui se passera lorsque les Six deviendront demain Huit, Dix ou Douze... Il est clair que, plus nombreux seront les par-

participants, plus nombreux seront les problèmes, et plus ceux-ci seront difficiles à résoudre - ne serait-ce que parce que si l'unanimité n'est pas commode à Six, elle l'est bien moins à Douze... D'où un dilemme auquel nous ne pourrions échapper : ou bien la Communauté sera paralysée, ou bien elle sera dotée d'une autorité supranationale. Il convient de souligner que, si nous pouvons reprocher aux candidats à l'adhésion de n'être pas fixés là-dessus, les Six eux-mêmes ne sont plus très au clair depuis le compromis de Luxembourg au début de cette année, qui repose finalement sur la constatation que cinq membres restent fidèles à un traité que le sixième refuse d'appliquer...

Quant à la liaison étroite entre l'économique et le politique, elle est non moins évidente : on ne peut pousser l'intégration économique à fond sans base politique commune. J'avoue ne pas comprendre ceux qui prétendent accepter l'unité économique en refusant l'unité politique. Ne voient-ils pas à quelles limitations, à quelles impossibilités ils se condamnent? Songeons au système fiscal, à la monnaie européenne, voire à la programmation communautaire : rien de tout cela n'est réalisable entre pays qui ont en matière de défense et d'affaires étrangères des politiques différentes, sinon opposées. Là encore un exemple suffira : celui de la politique agricole commune. Elle coûte cher à l'Allemagne; celle-ci y consentirait-elle si ses cinq partenaires en venaient à se dissocier d'elle quant à la réunification? Les sacrifices ne sont concevables que dans un esprit général commun. Sinon, on en revient obligatoirement à l'égoïsme national. C'est ici que l'on retrouve un lien étroit entre la construction européenne et l'Alliance atlantique. Si les Six avaient jusqu'à maintenant fait quelques progrès vers l'union politique, c'est qu'au travers de l'O. T. A. N. ils poursuivaient une même action dans le domaine de la défense.

Un dernier point. En 1945, le secrétaire d'Etat Byrnes me déclarait : "Les Russes préfèrent discuter à trois plutôt qu'à quatre et à deux plutôt qu'à trois". Pendant vingt ans, les Américains ont résisté à la tentation. S'ils ne croient plus à l'unité européenne, s'ils se résignent au retour du désordre dans notre continent, alors ils traiteront directement, par dessus notre tête, avec Moscou. Ce sera la paix, sans doute, mais nous ne serons plus rien dans le monde. A un tel risque, il n'existe qu'une parade : l'Europe unie partenaire des U.S.A. au sein de l'Alliance atlantique.

De son côté, M. V. Giscard d'Estaing, dans une interview au même journal, définit sa position quant à la poursuite de la construction de l'Europe : "... L'Europe existentielle qu'il importe de construire, résolument tournée vers l'avenir, ne peut avoir pour base les minces réalités ou virtualités existentielles de l'Etat ou du super-Etat. L'Europe existentielle conduit à l'Europe organique, vivante dans ses composantes que sont les collectivités locales, les régions, les communautés et institutions de tout ordre, et aussi, bien évidemment, les Etats, puisqu'ils sont un aspect, parmi d'autres, de la réalité existentielle de l'Europe. Toutes ces composantes doivent avoir la possibilité d'évoluer sous la pression des réalités, de se modifier pour répondre mieux aux impératifs d'une situation nouvelle ou d'un problème nouveau, de s'adapter "en souplesse" aux transformations sociales qui annoncent le XXIe

siècle. L'Europe organique est le corollaire de l'Europe existentielle : l'Europe existentielle peut seule éviter à la pensée européenne de se scléroser, l'Europe organique peut seule éviter à la société européenne de se figer et de se durcir."

Pour M. Giscard d'Estaing, le progrès de l'Europe politique dépend du développement d'institutions : "Faire progresser l'Europe politique, c'est insérer parmi les institutions existantes un élément qui assure leur convergence tout en respectant leurs prérogatives". L'ancien ministre croit que "dans la vision de l'Europe existentielle", une assemblée élue au suffrage universel, "n'est pas une solution car elle aboutirait immédiatement à deux conflits. D'abord un conflit de droit : qui fait la loi? Est-ce l'assemblée nationale élue au suffrage universel? Est-ce l'assemblée européenne élue au suffrage universel? Puis un conflit de personnes. Qui est représentatif? Seront-ce les Français, les Allemands, les Italiens élus dans le cadre d'une assemblée nationale, ou seront-ce ceux qui seraient élus dans une assemblée européenne? Enfin, une assemblée élue au suffrage universel, c'est l'expression, c'est la notification d'une notion qui est la notion de décision prise à la majorité. Or, qui peut dire qu'au stade actuel du développement de l'Europe des décisions peuvent être prises et appliquées par la seule voie de la majorité? Quelle est la majorité européenne qui peut exister? Qui contraindra la minorité à parler une autre langue que la sienne? Quelle est la majorité européenne qui peut exister et modifier le statut ou le droit d'existence de partis politiques ou syndicaux? En réalité, au stade actuel de l'Europe existentielle, nous ne sommes pas prêts les uns ou les autres, lorsque nous sommes dans la minorité, à subir la décision de la majorité.

Il faut donc progresser suivant une autre voie, c'est pourquoi je pense que la première institution à établir c'est un Sénat européen. Les sénateurs européens devraient être élus au second degré par les élus locaux, comme les sénateurs français actuels, mais dans le cadre de listes régionales, ce qui permettrait d'utiliser pour la première fois cette circonscription électorale. C'est l'Europe existentielle, mais c'est aussi l'Europe organique, puisque la région devient une des composantes essentielles de la société européenne. En outre, la composition de ce Sénat serait établie selon un équilibre déjà en vigueur dans la C. E. E. On sait que selon le Traité de Rome, chaque pays dispose d'un certain nombre de voix au Conseil de ministres de Bruxelles, la France et l'Allemagne sont à égalité et il y a une pondération pour les autres pays. Le nombre des sénateurs par pays serait fixé en fonction de cette clé de vote.

Le Sénat européen serait chargé d'examiner en deuxième lecture tous les textes législatifs nationaux dont la convergence et l'harmonisation entre Etats sont jugés souhaitables : fiscalité, charges sociales, droit commercial, droit du travail. Des débats pourraient être organisés sur la défense, la politique extérieure et la politique économique. Le Sénat examinerait les textes de sa compétence après une première lecture par les parlements nationaux, avec faculté d'amendement. Le Sénat pourrait, à une majorité qualifiée, exiger une deuxième délibération européenne. Les parlements nationaux statueraient

en dernier ressort. Ce Sénat serait la première étape d'une évolution à poursuivre pour construire l'Europe".

Pour obtenir ce Sénat, M. Giscard d'Estaing estime qu'il "faut d'abord une réunion des chefs d'Etat et de gouvernement pour en débattre. Il faut ensuite une modification des constitutions nationales pour, le cas échéant, notamment dans le cas de la France, être approuvé par referendum. Enfin, ce serait une évolution pour laquelle on aurait toutes les garanties nécessaires, puisqu'il faudrait une décision constitutionnelle de chaque Etat pour développer l'évolution ainsi amorcée. Voilà, le type de solution, le type de proposition qu'amène à suggérer la vision à la fois existentielle et organique de l'Europe".

(Le 20e Siècle, décembre 1966)

4 - L'option européenne des socialistes italiens

Le 30 octobre a été conclue l'unification des deux partis socialistes italiens : le parti socialiste italien (P.S.I.) et le parti social-démocrate italien (P.S.D.I.). L'assemblée constituante socialiste réunie à Rome a, en effet, approuvé la naissance du nouveau parti : le P.S.I.-P.S.D.I. unifié, et la "Déclaration sur les principes, l'action politique et l'organisation", c'est-à-dire la charte idéologique du parti unifié.

La "Constituante" socialiste a été précédée des congrès des deux partis : le 37ème congrès du P.S.I. qui s'est déroulé à Rome du 27 au 29 octobre et le 15ème congrès du P.S.D.I. qui s'est tenu le 29 octobre, à Rome également, au cours desquels l'unification a été ratifiée. Au cours de leurs congrès, les deux partis ont à nouveau parlé de la politique européenne. Le P.S.D.I. s'est limité à rappeler la position en faveur de l'unité européenne qu'il avait adoptée au cours de son précédent congrès, le 14ème du nombre, qui s'est tenu à Rome du 8 au 11 janvier 1966 (voir Cahiers de documentation européenne, février 1966, p. 1). Le débat a été plus approfondi au sein du P.S.I. M. Nenni s'est prononcé en faveur de la relance du mouvement d'unification de l'Europe. M. Cattani, responsable de la section "Affaires étrangères", a affirmé que le parti socialiste est "un parti européen" et que l'"unité et la sécurité de l'Europe constituent les objectifs" de la politique étrangère socialiste. Il a souhaité, en outre, l'établissement d'un nouvel équilibre européen fondé sur trois points : "relance communautaire et passage de la Communauté économique à une conception commune de la politique internationale; élargissement de l'aire communautaire à la Grande-Bretagne et à la zone de libre-échange; et, enfin, instauration de rapports de collaboration économique et politique réalistes et sains entre la communauté occidentale et le groupe des pays communistes de l'Europe de l'Est". M. Lombardi, leader de la minorité de gauche, s'est lui aussi prononcé en faveur de l'"engagement européen" du parti, estimant que l'action socialiste ne peut se révéler efficace que dans une dimension européenne; il a néanmoins mis en garde contre un européisme conçu

comme un moyen de se soustraire à des engagements de caractère politique et social que son internationalisme impose au parti.

Le thème de l'engagement européen a donc été à nouveau d'actualité au cours de la "Constituante". M. Nenni a réitéré sa thèse d'une vigoureuse reprise du mouvement unitaire, déclarant, à ce propos : "Pour l'Europe et pour son unité, l'heure est des plus délicates. La marche de la Communauté est arrêtée par le gaullisme français à un stade où nous verrons soit l'organisation économique des Six s'étendre à l'Angleterre et aux pays de la zone de libre-échange, et la Communauté économique devenir également Communauté politique; soit l'ensemble du processus, et même les résultats déjà obtenus être remis en question. Ce domaine offre au parti unifié et à l'Internationale un vaste champ d'action. Mais il n'y a véritablement plus une seule minute à perdre". Pour M. Tanassi, secrétaire du P.S.D.I., le nouveau parti et toute la politique du centre-gauche italien doivent prêter "leur contribution efficace à la création de communautés politiques plus vastes, à commencer par la C. E. E., premier noyau d'un ensemble européen devant devenir mondial".

Il faut encore signaler, entre autres, les interventions de M. Serafini, secrétaire général de l'Association italienne du Conseil des Communes d'Europe, et de M. Zagari, sous-secrétaire aux Affaires étrangères. Pour M. Serafini, l'Europe que le parti unifié peut et doit construire "ne peut pas ne pas commencer par cet embryon communautaire que la réalité nous offre... Le problème est de le développer hardiment, d'en faire - ce qu'il n'est pas aujourd'hui - une authentique Communauté démocratique, de l'ouvrir à ceux qui acceptent la supranationalité, de l'ériger en pilier de la coexistence pacifique, et de montrer par notre succès que le fédéralisme est bien le moyen de mettre un terme à l'équilibre de la terreur". M. Zagari a déclaré que le parti unifié doit, en matière de stratégie européenne, "s'appuyer, en premier lieu, sur l'unité socialiste pour créer un parti socialiste européen qui trouve sa place dans une Internationale renouée; réaliser, en second lieu, une Europe élargie capable d'être cet interlocuteur valable d'un partnership à part entière avec les Etats-Unis et d'établir des rapports institutionnalisés entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale".

La Constituante a ensuite approuvé la "Déclaration sur les principes, l'action politique et l'organisation". A propos du problème européen, la Déclaration affirme : "Il (le parti unifié) est engagé à fond dans la construction de l'unification de l'Europe : unification économique à travers la Communauté économique européenne étendue à l'Angleterre et aux pays de la zone de libre-échange; unification politique commençant par l'élection au suffrage universel d'un Parlement européen devant lequel les organismes communautaires européens seraient responsables. Dans le monde actuel, l'absence d'une Europe unifiée crée un vide qu'il incombe aux socialistes de combler dans l'intérêt de la paix".

(Avanti des 28, 29, 30 octobre, 1er et 2 novembre 1966;
Mondo operaio, septembre-octobre 1966)

5 - Le XVIIIe Congrès de la Table Ronde à Hambourg

Les 28, 29 et 30 octobre 1966, s'est déroulée à Hambourg la 18ème conférence de la Table Ronde, qui avait pris pour thème "La position de l'Allemagne dans l'Europe actuelle". Ces conférences sont organisées par la "Société pour l'étude des problèmes européens", dont le siège est à Paris. Elle réunit des hommes politiques, des industriels, des hommes de science ainsi que des journalistes de nombreux pays d'Europe occidentale.

Dans les grandes lignes, les débats se sont distribués autour des quatre exposés fondamentaux qui suivent :

- 1) Rapport de M. Stanley Henig sur la Grande-Bretagne et le problème allemand;
- 2) Rapport de M. Christian de la Malène sur la France et la question allemande;
- 3) Rapport de M. Mario Pedini sur l'Allemagne et la Communauté économique européenne et
- 4) Rapport de M. Wolfgang Schütz sur la position de l'Allemagne dans l'Europe d'aujourd'hui.

M. Stanley Henig, membre de la Chambre des Communes, commence par dire l'importance que l'Allemagne avait revêtue de tout temps pour l'Angleterre comme première ligne de défense et comme avant-poste; et comment, à l'inverse, pour l'Allemagne, la Grande-Bretagne joue un rôle analogue. L'orateur déclare que la question de la réunification et celle de la détermination des frontières continueraient toujours d'être regardées en République fédérale comme les problèmes les plus brûlants. De l'avis de M. Henig, leur solution ne saurait être que le fruit d'une paix à l'échelle européenne, conclue non seulement entre l'Allemagne et les quatre puissances, mais également entre les quatre puissances elles-mêmes. Le parlementaire britannique estime que la renonciation à la "force de frappe" par la Grande-Bretagne et par la France, l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun et la révision de la politique allemande à l'égard de la "République démocratique allemande" et de la ligne Oder-Neisse sont des éléments qui pourraient permettre de surmonter l'immobilisme actuel.

M. J. B. Hynd, également membre de la Chambre des Communes, consacra son exposé aux relations entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne à la fin de la guerre, lorsque cette dernière préconisa la reconnaissance d'une Allemagne saine et démocratique; puis il a examiné la nécessité d'une adhésion britannique à la Communauté. Suivant l'orateur, cette adhésion est souhaitée par 70 % de la population britannique. En outre, l'adhésion de la Grande-Bretagne ne mettrait pas en cause l'aspect politique de la Communauté. Le désir d'accéder à la Communauté n'est pas motivé par les avantages que la

Grande-Bretagne pourrait en retirer, mais par la conviction qu'elle a de pouvoir être ainsi en mesure de contribuer au progrès de l'unité européenne.

Lord Gladwyn, président du Mouvement "Britain in Europe", a mis en garde les participants du congrès contre l'éventualité d'une réunification que les Allemands réaliseraient séparément à l'aide de l'Union soviétique. Si la division entre République fédérale d'Allemagne et République démocratique allemande revêt un caractère arbitraire, le régime oriental n'en connaît pas moins des améliorations, et cette évolution est appelée à se poursuivre dans l'avenir. Lord Gladwyn estime que l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté représente dans un proche avenir la solution la plus raisonnable et la plus positive étant donné que la République fédérale est à même de réaliser l'égalité politique avec les autres pays dans le cadre d'une communauté avec la Grande-Bretagne. Si celle-ci ne réussit pas à adhérer à la C. E. E. d'ici deux ou trois ans, elle devra s'associer économiquement et politiquement aux Etats-Unis ou à d'autres pays de l'Atlantique-Nord, ce qui aurait pour effet d'aggraver encore la division et le déséquilibre en Europe.

M. Christian de la Malène, député gaulliste et ancien ministre, déclara que pour la France la question allemande n'était autre que la question européenne, l'Europe reste le problème-clé dans la recherche de la paix. L'avènement de celle-ci passe nécessairement par la détente avec l'Est; à cet égard, l'Allemagne devrait envisager certaines restrictions à ses revendications politiques.

M. André Armengaud, membre du Parlement européen, s'est dit très pessimiste quant à l'Europe actuelle et quant à la position de l'Allemagne dans cette Europe. A son avis, l'attitude adoptée par les différents Etats européens à l'égard de la Communauté fait l'effet d'une caricature. Cette attitude est caractérisée par de la résistance, de l'isolement et la défense de certains intérêts. Dans ce cadre général, l'attitude de l'Allemagne, elle aussi, apparaît paradoxale; d'une part, elle demande l'adoption d'une politique charbonnière commune, tout en s'opposant, de l'autre, à une politique énergétique commune pour les importations. En outre, elle refuse toute harmonisation de la politique économique avec les pays tiers et s' imagine être le partenaire préféré des Etats-Unis en Europe. Cette Europe, qui ne représente en fait qu'une "poussière de nations", pourrait être une Europe unie si l'on créait de grandes sociétés européennes, si l'on harmonisait les législations, si, enfin, tout le climat politique venait à se modifier de manière telle que l'Allemagne ne puisse plus, en Europe, être un foyer de crise. La France est en mesure d'y contribuer dans une certaine mesure, elle doit pour cela tempérer sa tendance à prendre des initiatives diplomatiques autonomes et accepter davantage l'aide et l'autorité des jugements de la Commission de la C. E. E.

Dans son exposé, M. Mario Pedini, membre du Parlement européen, montra notamment l'importance du cadre communautaire pour l'Allemagne nouvelle qui, en tout état de cause, a considéré d'entrée de jeu la Communauté comme un instrument permettant sa réhabilitation économique et politique. Depuis le

compromis adopté à Luxembourg, certaines modifications ont marqué la Communauté, laquelle, entre autres, a connu une certaine déception, du côté allemand notamment, ainsi qu'une tendance croissante au pragmatisme. Ce n'est qu'une action décidée et responsable tendant à ranimer l'idée d'intégration qui permettra de résoudre la crise que l'esprit communautaire traverse actuellement. Se référant au traité franco-allemand, l'orateur a déclaré qu'une Europe fondée sur une sorte d'union entre la France et l'Allemagne était inacceptable. Les problèmes économiques, tels que celui du coke et du charbon, qui veut une solution communautaire, viennent s'ajouter aux problèmes politiques; selon l'orateur, il importe que l'Allemagne ne soit pas déçue en ce domaine.

M. Wolfgang Schütz, président du "Kuratorium Unteilbares Deutschland", a défendu dans son rapport une opinion des plus pessimistes quant à l'évolution future de l'idée européenne, dans les conditions actuelles. Après avoir rappelé les quatre grandes tentatives de créer une Europe moderne (l'Europe de la révolution française, l'Europe de la Sainte-Alliance, l'Europe de Briand et Stresemann et enfin celle de Gasperi, Schuman, Adenauer, Spaak et de nombreuses autres personnalités), l'orateur a exprimé l'avis que l'idée européenne était malade, l'Europe créée par les fondateurs du Marché commun étant une "Europe du découragement", inspirée par la crainte du danger communiste et animée par l'idée du "sauve-qui-peut". Compte tenu de cet échec, l'orateur a montré la voie d'une "Cinquième Europe" qui serait essentiellement le fait de la jeune génération et serait caractérisée par des éléments supranationaux (1). De l'avis de M. Schütz, ces jeunes générations devraient s'efforcer de se convaincre de la nécessité d'un certain pragmatisme; en outre, la jeune génération européenne devrait se rapprocher des pays de l'Est. Le président du "Kuratorium Unteilbares Deutschland" estime que l'avenir de l'Europe réside dans une plus grande ouverture, étant donné qu'une Europe pratiquant une politique à l'échelle mondiale oublierait ses anciens différends et parviendrait à faire triompher des valeurs supérieures. C'est dans cette Europe globale, qui ne refusera à aucun pays le droit à l'auto-détermination, que devrait également être recherchée la solution du problème allemand.

(Die Welt, 29 octobre et 2 novembre 1966)

6 - Le 7ème congrès des partis sociaux-démocrates de la Communauté européenne

Les partis sociaux-démocrates de la Communauté européenne se sont réunis les 17 et 18 novembre 1966 à Berlin pour discuter de problèmes de politique intérieure et extérieure qui se posent actuellement en Europe.

(1) Cf. W. Schütz, "Das Fünfte Europa" dans : Europäische Gemeinschaft, n° 12, décembre 1966, p. 2

M. Willy Brandt, qui a prononcé le discours d'ouverture, s'est déclaré déterminé à faire progresser le développement européen. La S. P. D. insistera pour que tous les objectifs pratiquement réalisables soient menés à bien. M. Brandt a souligné qu'il attribue une grande importance à l'échange d'informations scientifiques et culturelles avec les peuples et les Etats de l'Europe de l'Est, mais qu'étant donné l'importance des matières en cause, il n'est cependant pas possible de se limiter à des efforts bilatéraux. La devise de l'heure est "le commerce commun". La S. P. D. est convaincue que l'unification européenne est une nécessité en soi, qu'elle est nécessaire dans l'intérêt de la paix, qu'elle doit permettre de résoudre le conflit Est-Ouest, qu'enfin elle est nécessaire pour résoudre le problème allemand. Pour M. Brandt, les "initiatives européennes" du gouvernement britannique constituent une étape sur la route qui mène vers une plus grande Communauté européenne. Il s'agit maintenant de trouver pour l'Angleterre et pour les Etats membres de l'A. E. L. E. une solution de transition acceptable.

M. Mansholt, social-démocrate néerlandais et vice-président de la Commission de la C. E. E. à Bruxelles, a souligné, dans un discours fort remarqué, que la notion d'Europe ne recouvre pas les six pays de la Communauté, ce qui ne veut cependant pas dire que l'élargissement si souhaitable de la Communauté doit se faire aux dépens de la structure institutionnelle de la C. E. E. Le succès des négociations Kennedy peut certes faciliter les échanges commerciaux, jamais cependant remplacer une adhésion ultérieure. M. Mansholt estime, à propos des contacts économiques et politiques indispensables avec les pays du bloc oriental, que les pays européens qui jusqu'ici étaient soumis à un système politique centralisateur, rejeté par nous, ne seraient pas exclus de la coopération économique croissante. Les premiers signes de relâchement ont donné naissance à des Etats communistes nationaux relativement indépendants cherchant des contacts économiques et commençant à faire preuve d'une certaine liberté de mouvement politique.

Le vice-président de la Commission de la C. E. E. a déclaré que la question allemande constitue un problème central de la politique Est-Ouest pour l'avenir. Il s'agit maintenant de savoir si l'on a eu raison de décider après la guerre de faire entrer l'Allemagne dans une communauté de peuples européens qui s'organisent dans le cadre d'une structure démocratique et qui veulent contribuer à l'évolution du monde dans la paix. Au besoin qu'éprouve l'Allemagne de se réunifier, s'oppose le souci justifié de ses voisins qui se demandent quelle forme prendrait la politique d'une Allemagne réunifiée. Cette question ne peut être réglée que dans une Europe intégrée.

M. Herbert Wehner, vice-président de la S. P. D., ne partage pas l'opinion selon laquelle l'évolution de la politique française est seule à faire obstacle au développement politique de la Communauté. Il faudrait que la politique des partis fasse à présent des problèmes des Communautés européennes une affaire intéressant directement les peuples. La politique énergétique, la politique des transports et d'autres problèmes encore de la politique européenne doivent être résolus dans l'intérêt des peuples européens dans leur ensemble,

en évitant que des pays isolés cherchent à en tirer le plus d'avantages possibles.

Mme Käte Strobel, présidente du groupe socialiste du Parlement européen, a présenté au Congrès le rapport d'activité de son groupe politique pour les deux dernières années, analysant en détail les progrès et les revers qu'a enregistrés la C. E. E. au cours de cette période, et définissant le groupe socialiste au sein du Parlement européen comme la force politique la plus unie dans la lutte contre le nationalisme montant et pour l'intégration européenne. Au cours des discussions, l'attention est attirée sur le fait que depuis quelque temps, les courants nationalistes en Europe se sont multipliés. Pour ce qui est de l'intégration économique, en revanche, on en est arrivé à un point où aucun pays membre de la Communauté ne peut revenir en arrière.

Sur la base d'un exposé de Mme Elsner, député S. P. D. au Bundestag et présidente de la commission économique et financière du Parlement européen, les sociaux-démocrates ont discuté le projet de programme de politique économique à moyen terme élaboré par la Commission de la C. E. E. Le Congrès a adopté une proposition de résolution détaillée qui peut être considérée comme le programme des sociaux-démocrates de la C. E. E. pour une politique économique, conjoncturelle, sociale et régionale progressiste. Les délégués ont vu dans ce projet de programme de la Commission de la C. E. E. un premier pas vers une coopération politique plus rationnelle et plus intense.

Le Congrès rappelle, dans une autre résolution relative à l'Europe politique, que l'institution d'une autorité politique européenne est et demeure depuis ces dernières années, et malgré de nombreux revers et difficultés, l'objectif de l'Europe communautaire. Les sociaux-démocrates confirment une fois de plus leur volonté de lutter activement et inlassablement pour la création d'une Europe fédérée.

La résolution relative aux objectifs politiques de la Communauté souligne à nouveau que les Communautés européennes poursuivent à la fois des objectifs politiques et économiques. L'union économique des Six a été définie comme un pas important vers l'union politique; ce qui n'empêche que l'on doit continuer à la développer et à la parfaire. Cette union ne serait toutefois pas viable si les intérêts de politique extérieure des différents partenaires n'étaient pas à leur tour réduits à un dénominateur commun. Rien que pour réaliser l'union économique, il est inévitable qu'une conception politique élargie vienne remplacer les initiatives incohérentes prises dans des secteurs isolés. Cela présuppose cependant le développement ultérieur de l'organisation politique de la Communauté. Aussi le Congrès a-t-il demandé de prendre les dispositions suivantes, comme éléments d'un plan d'intégration plus vaste :

- a) la création d'un Conseil et d'une Commission des Communautés;
- b) la fusion et le développement des traités;
- c) le renforcement des institutions de la Communauté, et notamment du Parlement européen; l'organisation d'élections générales directes pour le Par-

lement européen;

- d) l'élargissement des compétences de la Communauté aux questions de la politique technologique;
- e) la mise au point d'une conception des relations extérieures de la Communauté, uniforme et concordant avec son évolution interne;
- f) l'extension géographique de la Communauté conformément à ses objectifs politiques.

(Sozialdemokratische Europa-Korrespondenz, n° 5/1966, 7ème congrès des partis sociaux-démocrates de la Communauté européenne (Résolutions); Europa-Nachrichten der S. P. D. -Fraktion aus Bundestag, Europäischen Parlament und Europarat, n° 32 du 22 novembre 1966; Frankfurter Allgemeine Zeitung du 18 novembre 1966; Industriekurier du 22 novembre 1966)

7 - Le XVIIe Congrès ordinaire de l' "Europa-Union" d'Allemagne à Baden-Baden

L' "Europa-Union" d'Allemagne a tenu du 20 au 22 novembre 1966 à Baden-Baden son XVIIe Congrès sur le thème "Vers un ensemble paneuropéen".

M. Spaak, ancien premier ministre belge et président d'honneur du Mouvement européen, a déclaré qu'il était dangereux d'activer la politique envers l'Est par des initiatives isolées. Il a critiqué les démarches que le chef de l'Etat français a entreprises seul, car la politique à l'égard de l'Est n'a de chances de succès que si elle est amorcée par l'ensemble de l'Europe. Il faudrait donc, en premier lieu, mettre fin à la crise de l'alliance atlantique.

M. Spaak a invité l'Allemagne à se montrer plus active dans sa politique de réunification. Plutôt que de s'en remettre éternellement aux puissances occidentales pour trouver une solution, elle ferait preuve d'un plus grand réalisme en demandant aux alliés de se montrer compréhensifs à l'égard d'une action allemande.

M. Majonica, député démocrate-chrétien au Bundestag et président du Conseil allemand du Mouvement européen, a demandé que les Etats européens et l'Allemagne s'efforcent, sur une base bilatérale, de surmonter la ligne de démarcation idéologique. Il est nécessaire, a-t-il ajouté, de coordonner cette action bilatérale en Europe, afin de prévenir le morcellement de l'Europe.

M. von der Groeben, membre allemand de la Commission de la C. E. E., a développé à Baden-Baden l'idée d'une politique commerciale commune, profondément libérale, de la Communauté économique européenne à l'égard du bloc oriental. M. von der Groeben voit dans une telle politique la seule chance d'une harmonisation et d'une libéralisation à l'Est, y compris la zone so-

viétique, et l'espérance d'une plus grande autodétermination pour les habitants de l'Allemagne orientale. De l'avis du membre allemand de la Commission, les motifs pour lesquels il est indispensable d'avoir une politique commerciale commune à l'égard des pays de l'Est sont les suivants :

1. Renforcement de la cohésion de la Communauté européenne
2. L'économie des pays de l'Est étant une économie d'Etat, les échanges avec l'Est ne peuvent pas, à l'Ouest, être organisés sans l'intervention des pouvoirs publics. Dans un marché commun d'une telle dimension, cette action ne peut être réalisée efficacement que par l'intermédiaire des institutions communautaires
3. Cette politique commerciale commune à l'égard du bloc oriental est en outre nécessaire pour que la libre circulation des marchandises dans le marché commun ne soit pas perturbée par des importations, effectuées sur une base bilatérale, de marchandises du bloc oriental. De plus, cette politique commune serait l'amorce d'une politique étrangère coordonnée des pays de la C. E. E.

Les tendances à la libéralisation devraient, selon M. von der Groeben, devenir la base d'une politique européenne des importations en provenance des pays à commerce d'Etat. C'est pourquoi il demande que l'on dresse une liste commune de produits libérés pour les six pays de la C. E. E. , que l'on réduise à un minimum le contingentement des produits pour lesquels le danger d'une dépendance à l'égard de pays de l'Europe occidentale pour les importations n'est pas exclu, que l'on transforme les contingents nationaux en contingents communautaires et que l'on définisse des clauses assurant la protection des marchés contre des perturbations provoquées par des importations en provenance de l'Est.

A l'issue de ses travaux, le XVI^e Congrès de l' "Europa-Union" d'Allemagne a adopté la résolution suivante :

I.

1. Par-delà l'intégration de l'Europe occidentale, le but de la politique d'unification de l'Europe est la création d'une fédération paneuropéenne qui englobe tous les Etats jusqu'à la frontière occidentale de la Russie et qui puisse avoir des relations sur un pied d'égalité avec les Etats-Unis d'Amérique et l'Union Soviétique.

La Communauté des six Etats européens est le noyau et l'élément de base d'une telle fédération.

Une fédération paneuropéenne signifie liberté et paix à toute l'Europe.

2. La coexistence entre Etats dont les régimes sociaux et politiques sont fondamentalement différents est possible, mais pas leur union fédérative. Pour constituer une fédération entre eux, il n'est pas nécessaire qu'il y ait identité entre leurs dispositions constitutionnelles relatives à la pro-

priété et à l'ordre social, mais il faut qu'ils aient le régime d'un Etat de droit, que les droits de l'homme soient garantis et que leur autorité soit basée sur des élections démocratiques, c'est-à-dire comportant des listes établies librement et la liberté du vote. Une telle modification qualitative de systèmes autoritaires ne peut être réalisée ni par une mise en quarantaine, ni par la pression militaire du monde libre, ni par un renversement violent, mais seulement par une évolution structurelle progressive.

3. La division de l'Allemagne est en partie celle de l'Europe. Aussi longtemps que se prolongera la division idéologique et socio-politique de l'Europe, les Allemands de la "R. D. A." seront dans l'impossibilité de décider eux-mêmes de l'avenir de leur Etat. Mais même si cet obstacle était surmonté, la réunification de l'Allemagne ne serait possible, étant donné la crainte d'une hégémonie allemande, que si l'Allemagne est membre d'une Europe unie en fédération. Cette adhésion rendra cette crainte sans objet et assurera en même temps l'existence et l'avenir de la nation allemande.

II.

Une politique axée sur cet objectif peut se fonder sur les éléments de fait suivants :

1. Certes, en dépit de tous les changements intervenus depuis la mort de Staline, le conflit Est-Ouest est une réalité marquée par des rapports de force entre puissances, l'idéologie et l'ordre social: la "libéralisation" n'a apporté que des allègements graduels pour les hommes qui vivent à l'Est et elle ne remet pas en question le régime en vigueur.

Toutefois, la tendance au polycentrisme a fait perdre au bloc oriental son caractère monolithique et lui a donné une certaine marge de manoeuvre, à l'égard des dirigeants de Moscou, dans le domaine de la politique étrangère et de la politique économique.

2. Le jeu d'échecs atomique, les risques d'une dissémination de ces armes et l'expansionnisme chinois ont amené les deux puissances mondiales à pratiquer une politique de détente. Cette détente se traduit en Europe par une consolidation du statu quo. Cependant, si l'Europe veut prendre son destin en main, cette détente lui offre la chance de dépasser ce statu quo et de créer un ordre paneuropéen.

III.

La route est longue qui mène à l'unité européenne. Elle va de la communication à la fédération, en passant par la coopération et l'intégration. Les étapes sont les mêmes, et cela aussi bien pour l'unification de l'Europe occidentale que pour l'unification paneuropéenne.

1. Au-delà des formes données jusqu'ici à la communication et à la coopération technique dans quelques domaines partiels, la situation actuelle offre

d'ores et déjà la possibilité de relations plus poussées entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale sur les plans personnel, culturel, économique et politique. Il conviendrait d'utiliser pleinement et de manière systématique toutes les possibilités qui s'offrent de passer de la communication à la coopération. La communication et la coopération devraient, le plus largement possible, être assurées par les organisations et les institutions européennes existantes comme le Conseil de l'Europe, l'E. C. E., l'O. C. D. E. et la C. E. E. Des contacts plus nombreux et suffisamment coordonnés entre les Etats et les collectivités de l'Est et de l'Ouest seront aussi d'une grande utilité. Cette coordination devrait notamment être recherchée dans le cadre du traité d'amitié franco-allemand.

2. La C. E. E. a, dès à présent, une grande importance économique pour l'Europe de l'Est. Cette importance s'accroîtra encore dès que la politique commerciale, que la C. E. E. a déjà commencé à pratiquer à l'égard des pays tiers et plus particulièrement des pays de l'Est, sera pleinement réalisée. Cette politique devra être axée sur l'idée paneuropéenne déjà développée ici et soutenir, par des mesures appropriées, les pays du bloc oriental dans leurs efforts pour parvenir à l'autonomie économique et à une coopération mutuelle. La mise au point de projets concrets visant au développement d'une infrastructure paneuropéenne en est un des éléments.
3. L'Europe occidentale ne pourra assumer ces tâches de politique paneuropéenne avec des chances de succès que si elle progresse résolument dans la voie de l'intégration de l'Europe occidentale dans laquelle elle s'est engagée le jour où furent créées les Communautés européennes, et si elle empêche toute tentative visant à affaiblir les Communautés et à réduire l'importance de leurs objectifs politiques. Cela implique que la Communauté des Six soit étendue aux autres nations libres de l'Europe occidentale. Une autre condition indispensable au succès d'une politique paneuropéenne est la création, dans les délais les plus brefs possibles, d'institutions communes, pour la politique étrangère et la politique de défense. L'idée selon laquelle une politique dynamique à l'égard de l'Europe de l'Est pourrait être mieux menée par une Europe occidentale qui irait en se désintégrant méconnaît les réalités et pourrait tout au plus aboutir à la balkanisation de l'Europe tout entière. Au contraire, l'unification de l'Europe occidentale offre des perspectives de sortir de l'alternative nationalisme ou satellisation, met fin à la résignation et suscite l'espoir.

IV.

Il ne saurait y avoir de politique commune de l'Europe occidentale à l'égard de l'Est sans un accord sur les objectifs de cette politique. Aussi la République fédérale d'Allemagne doit-elle réviser sa politique à l'égard du bloc oriental, laquelle était fondée jusqu'ici sur des conceptions nationalistes, et la réviser dans le sens de la conception paneuropéenne :

1. La République fédérale devrait souligner avec plus de netteté que jusqu'ici

la non-validité des accords de Munich, tout en tenant compte des problèmes concernant les droits fondamentaux des Allemands des Sudètes.

2. Le peuple allemand doit admettre que sa réconciliation avec les peuples de l'Est, et en particulier avec la Pologne, est plus importante que la révision de la ligne Oder-Neisse et se préparer à faire ce sacrifice. L'acceptation sur le plan du droit international de ce sacrifice par la République fédérale sera proche lorsque la politique qu'elle aura mise en oeuvre en vue d'une réconciliation germano-polonaise aura trouvé un écho favorable en Pologne et qu'un accord sera intervenu pour résoudre les problèmes des Allemands vivant encore de l'autre côté de la ligne Oder-Neisse.
3. La République fédérale d'Allemagne devrait renoncer à toute forme de possession ou de copossession d'armes atomiques. Elle ne doit pas pour autant renoncer à organiser sa défense anti-atomique ni à coopérer aux plans militaires et à l'utilisation de ces armes sur le territoire allemand.
4. La doctrine Hallstein est un moyen efficace pour défendre, sur le plan juridique, le droit du peuple allemand à la liberté et à l'unité. Elle est cependant un instrument et non une fin en soi. Pour permettre à l'Allemagne d'établir des relations diplomatiques avec les Etats de l'Europe orientale et de coopérer ainsi plus activement que jusqu'ici à la mise en oeuvre d'une politique de l'Europe occidentale à l'égard de l'Est, cette doctrine devrait être appliquée en temps opportun.
5. La reconnaissance de la "R. D. A." en tant qu'Etat, dans sa structure politique actuelle, est exclue. La politique demandée ici pour l'ensemble de l'Europe ne l'exige pas. De même, toutes les tentatives de rapprochement national dans le sens d'une politique isolée visant à confédérer la R. D. A. et la République fédérale d'Allemagne sont à rejeter, car ce n'est pas la bonne voie. Par contre, il ne faut pas exclure l'établissement, entre les autorités exerçant les pouvoirs publics dans les deux parties de l'Allemagne, de relations qui pourraient apporter plus de liberté et de bien-être à la population de la R. D. A. Il en va de même pour la politique commune des puissances occidentales à l'égard de l'Est. La question de savoir quelle solution juridique sera trouvée pour le territoire de la République démocratique d'Allemagne dans une future fédération européenne ne pourra être tranchée que dans le cadre d'une évolution de la situation de fait. Plus les perspectives d'une fédération démocratique européenne se préciseront, plus la République fédérale pourra avoir de marge de manoeuvre pour régler ce problème.

V.

On reprochera à l'idée d'un ensemble paneuropéen unifié de manquer de réalisme, en raison de l'existence du Rideau de fer et des oppositions entre Etats démocratiques et Etats communistes. Ce reproche serait justifié si l'idée d'un tel ensemble était présentée comme une formule brevetée, comme un projet dont toutes les étapes devraient être déterminées d'avance et qui devrait être réalisé à brève échéance. Une telle solution brevetée n'est pas

envisagée ici. Cet ensemble paneuropéen doit être présenté comme un objectif à long terme. Des décennies peuvent encore s'écouler avant que l'on atteigne cette unité paneuropéenne et personne ne peut garantir qu'elle sera réalisée.

La politique est l'art du possible, mais elle est aussi l'art de rendre possible ce qui est nécessaire.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 22 et 23 novembre 1966 ;
Die Welt, 22, 23 et 24 novembre 1966 ;
Neue Zürcher Zeitung, 23 novembre 1966 ;
Europäische Erziehung, décembre 1966.)

8. Les responsabilités de l'Europe dans le monde - Déclaration du Mouvement européen

La Conférence internationale d'étude du Mouvement européen, qui s'est tenue les 2, 3 et 4 décembre 1966 à La Haye, a publié, après l'avoir adoptée à l'unanimité moins une abstention, la déclaration qui suit sur les responsabilités de l'Europe dans le monde :

"La Conférence du Mouvement européen

- constate que, dès le 1er juillet 1968, la Communauté Economique Européenne devra parler d'une seule voix et en conséquence prendre la mesure de ses responsabilités mondiales, eu égard à la place de premier plan que lui réserve sur la scène internationale l'importance de sa population, le rayonnement de sa culture, le volume de sa production et de ses échanges.
- exprime l'opinion que l'Europe Unie ne saurait borner ses ambitions à l'établissement d'une aire de richesse et de prospérité, mais qu'elle doit tenter de remédier aux déséquilibres qui menacent le monde et que caractérisent une démographie galopante et un écart croissant dans les niveaux de vie. Elle doit contribuer au progrès général de la société humaine par l'intensification des échanges, l'aide au développement, la consolidation de la paix.

1) Etat présent de l'Europe

La Conférence ne peut manquer d'exprimer son grave souci du retour à la priorité des intérêts nationaux en Europe qui s'opposent ouvertement à la construction des politiques communautaires ou rendent la mise en place de celle-ci plus difficile.

Elle affirme sa conviction, renforcée par quinze années d'expérience, que les méthodes communautaires ont fait leurs preuves, et se réjouit de ce que les institutions de la Communauté aient victorieusement surmonté l'épreuve

de la crise de 1965 et préservé leur dynamisme créateur ainsi que leur finalité politique.

2) L'élargissement de la Communauté

La Conférence s'est félicitée de la volonté exprimée par la Grande-Bretagne d'adhérer à la Communauté européenne. Elle considère cette initiative comme un développement majeur de la situation en Europe dont, tant la Grande-Bretagne que les Six seront appelés à recueillir les fruits, notamment sur le plan de la technologie, ainsi que l'a récemment proposé le Premier ministre britannique.

La Conférence est persuadée que cette négociation mettra en évidence l'acceptation par la Grande-Bretagne de l'intégralité du Traité de Rome, dans sa lettre comme dans son esprit, et espère qu'elle sera conduite rapidement, de même que d'autres semblables qui viendraient à s'ouvrir.

3) Le partnership atlantique

En ce qui concerne les relations de l'Europe avec les Etats-Unis, l'idée du partnership lui apparaît comme la plus propre à résoudre les problèmes monétaires, industriels, commerciaux et de développement qui engagent en commun la responsabilité des Etats-Unis et de l'Europe. A cette fin, il est nécessaire de poursuivre les développements de la politique communautaire au sein du Kennedy round.

4) Les relations avec les pays de l'Est

La Conférence a enregistré avec ferveur le rapprochement en cours, notamment sur les plans du commerce, de la coopération et de la culture entre l'Europe occidentale et les pays de l'Est européen. Il lui paraît que le franchissement de nouvelles étapes sur cette voie requiert de la Communauté européenne qu'elle puisse se présenter comme UNE, et que les pays de l'Est reconnaissent, de leur côté, les Communautés existantes.

Elle considère que tout effort de rapprochement entre l'Europe de l'Est et l'Europe occidentale est de nature à favoriser le règlement des problèmes de l'Europe centrale, et notamment de la division de l'Allemagne.

5) L'aide au développement

La Conférence est consciente du caractère dramatique de l'évolution de la situation dans le Tiers Monde et de l'ampleur des problèmes qu'elle soulève. Elle se prononce en faveur d'une intervention accrue et coordonnée des

pays industrialisés à l'égard du Tiers Monde, notamment par un recours plus poussé à des formes multilatérales dont l'association avec les Etats africains et malgache démontre profondément l'intérêt.

6) Conclusion

Pour accomplir ces tâches, l'Europe doit être en mesure de poursuivre une politique européenne indépendante, que justifient ses responsabilités propres, dans le cadre de la solidarité atlantique.

Ceci implique d'abord l'élargissement de la Communauté européenne par l'adhésion d'autres pays et en particulier de la Grande-Bretagne, ce qui contribuera à donner à l'Europe sa véritable dimension géographique, son équilibre politique interne et les instruments indispensables pour compléter ses structures monétaires et économiques.

Ceci implique en outre que l'Europe se dote d'une autorité politique démocratique, afin qu'elle soit capable, à terme, de faire face à ses responsabilités et d'assumer son destin.

9. Conférence à Rome de l'Union européenne des démocrates-chrétiens (18 décembre 1966)

Les présidents et les secrétaires politiques des partis démocrates-chrétiens des pays membres de la Communauté européenne se sont réunis à Rome pour examiner les problèmes posés par la Communauté. M. Mariano Rumor a présidé les travaux en sa qualité de président de l'Union européenne des démocrates-chrétiens. La déclaration suivante a été adoptée à l'issue des travaux :

"Les présidents et les secrétaires généraux des partis démocrates-chrétiens des pays de la C. E. E., réunis à Rome le 18 décembre 1966 sous la présidence de M. Rumor, après avoir entendu le rapport de M. Illerhaus, président du groupe démocrate-chrétien du Parlement européen et membre du Bundestag, sur la situation de la Communauté européenne, reconfirment que l'objectif de la démocratie chrétienne demeure aujourd'hui plus que jamais une Europe politiquement unie, moderne et libre, démocratique et intégrée, affranchie des nationalismes traditionnels renaissants.

La conférence se considère tenue de faire connaître le point de vue des partis démocrates-chrétiens tant en ce qui concerne les organes institutionnels qu'en ce qui concerne le développement de la politique communautaire et les rapports de la Communauté avec le reste du monde.

Sur le plan institutionnel, la conférence estime que la mise en place d'un Exécutif unique constitue une étape importante dans le développement communautaire, et doit donc être assurée au plus vite. Elle estime cependant aussi que

cette fusion ne doit diminuer l'autorité ni les fonctions des organismes exécutifs existants.

L'importance des décisions prises par les Exécutifs européens et le développement de leur autorité exigent le renforcement du contrôle parlementaire.

La conférence enregistre les progrès notables réalisés par les organismes communautaires dans quelques secteurs :

- abolition des barrières douanières à dater du 1er juillet 1968 ;
- accords concernant la politique agricole commune ;
- instauration d'un programme de politique économique à moyen terme pour les années 1966 à 1970.

La conférence apprécie la méthode suivie par la Commission de la C. E. E. au cours des négociations Kennedy, dont elle souhaite une issue rapide et favorable.

La conférence considère qu'il est urgent et indispensable de réaliser les objectifs suivants : harmonisation des législations et notamment des législations fiscales ; instauration d'une politique commerciale commune avec les pays tiers, y compris les pays de l'Est ; poursuite intensifiée d'une politique commune de développement économique en faveur des régions d'Europe moins favorisées ; réalisation d'une politique sociale commune, et, en particulier, réforme du Fonds social européen.

La conférence insiste sur le danger que représente l'écart qui sépare les six pays et les grandes puissances en matière de technologie. Elle estime que de grandes perspectives sont ouvertes aux uns et aux autres dans le domaine de la coopération technologique et de la recherche scientifique, à condition de travailler dans un esprit communautaire.

La conférence salue avec satisfaction l'évolution qui se dessine dans la politique du Royaume-Uni envers la C. E. E., fait qui prouve le pouvoir d'attraction de l'idéal et de la réalité institutionnelle communautaires.

La conférence voit d'un oeil favorable le développement d'une politique d'association et de coopération dans l'esprit des traités.

La conférence considère que seule une Europe communautaire peut contribuer à répondre aux besoins et aux appels des pays du Tiers Monde, et souligne son intérêt pour une politique commune à l'égard de l'Amérique latine.

La conférence affirme que cette Europe est, à ses yeux, le seul moyen qui permette à l'ensemble du monde libre de contribuer, dans des conditions semblables, à assurer sa sécurité et sa prospérité.

Les présidents et les secrétaires généraux des partis démocrates-chrétiens des pays de la C. E. E. invitent les gouvernements de la Communauté à faire preuve d'une ferme volonté politique afin de surmonter les difficultés actuelles et de réaliser les objectifs prévus par les traités, dans la perspective de l'Union politique".

(Il popolo, 19 décembre 1966)

10. La visite de M. Fanfani, ministre italien des affaires étrangères, en République fédérale d'Allemagne

La visite que M. Fanfani, ministre des affaires étrangères, a faite à Bonn le 20 décembre 1966, a trouvé un écho favorable du côté allemand. Le communiqué sur les entretiens de M. Fanfani et du chancelier fédéral parle d'une atmosphère cordiale. Les propos du ministre italien des affaires étrangères sur l'unification de l'Europe ont particulièrement intéressé les Allemands. Le gouvernement fédéral estime avec M. Fanfani qu'il serait intéressant d'instaurer une coopération bilatérale plus poussée entre les deux pays, notamment dans le domaine de la technologie.

Les vues des deux pays se sont surtout révélées concordantes dans trois domaines qui tiennent le gouvernement italien fort à coeur : détente, dialogue Est-Ouest sur la limitation des armements comme condition d'un rapprochement pacifique entre les parties séparées de l'Europe ; coopération entre les Etats-Unis et les nations européennes en vue de rattraper le retard technologique ; sondages en vue de ranimer l'intégration européenne.

Les Italiens ont fait remarquer que les sources françaises qui avaient attribué à M. Fanfani l'intention de vouloir servir de médiateur, avaient exagéré. M. Fanfani a tout simplement fait part au chancelier Kiesinger du désir profond du général de Gaulle de reprendre les négociations sur l'unification politique de l'Europe, interrompues il y a quatre ans après l'échec de la "commission Fouchet". Bien qu'à Bonn les milieux officiels aient soulevé quelques réserves à ce sujet, les observateurs italiens ont déclaré que les négociations devaient être menées, non pas sur un plan limité, mais à tous les niveaux et avec tous les pays intéressés, en y faisant participer ou en y associant un représentant anglais.

(Die Welt du 23 décembre 1966 ;
Frankfurter Allgemeine Zeitung du 21 décembre 1966).

II - POLITIQUE ET SECTEURS ECONOMIQUES

1 - L'U. N. I. C. E. et l'intégration européenne

Le 22 novembre l'Union des Industries de la Communauté Européenne (U. N. I. C. E.) a publié un document, sous le titre "L'industrie européenne face à l'intégration économique et sociale", sur les problèmes de la réalisation de la Communauté. Ce document ne contient pas d'affirmations de caractère politique, mais confirme une fois de plus cette position de fond : que la création du Marché commun rend indispensables la réalisation de l'union économique, une coordination des politiques conjoncturelles, la réalisation de politiques communes dans de nombreux secteurs et la mise en oeuvre de mécanismes et instruments communautaires. L'U. N. I. C. E. demande "une politique industrielle cohérente" et précise que "l'industrie européenne est intéressée à la réalisation de l'intégration européenne sous tous les aspects couverts par les traités de Rome et de Paris".

En ce qui concerne les échanges entre les Etats membres, le document affirme que la suppression des droits de douane doit s'accompagner de progrès parallèles en vue d'une union douanière véritable; le document cite, en particulier, la suppression des entraves techniques et administratives aux échanges. Conscient du fait que la suppression de ces entraves devra être progressive, l'U. N. I. C. E. demande comme premier pas la mise sur pied d'une procédure de consultation entre les Six, lorsque l'un d'eux est amené à adopter des modifications ou des dispositions nouvelles. Le document insiste également sur la normalisation industrielle et sur le caractère "pressant" de l'aménagement des monopoles d'Etat à caractère commercial.

En ce qui concerne les relations avec les pays tiers, l'U. N. I. C. E. dénonce "les inconvénients croissants qui résultent de la disparité des politiques commerciales des Etats membres, particulièrement à l'égard du bloc oriental et des pays à bas niveau de prix" et demande : que les instruments techniques nécessaires à la politique commerciale commune soient préparés en temps utile; que, pendant la période de transition, soit mise en oeuvre une coordination plus poussée des politiques nationales; que les Six aient une "attitude communautaire" dans le cadre du Kennedy round; que soient apportées des solutions aux problèmes des contingents tarifaires (qui mettent en jeu l'approvisionnement des industries en matières premières et produits demi-finis, et donc leur position concurrentielle sur le plan mondial) et de l'harmonisation du droit douanier. Pour l'élargissement de la C. E. E., l'industrie estime que la Communauté doit envisager favorablement la négociation avec tout pays européen disposé à accepter intégralement le traité. Une association éventuelle pourrait être admise seulement comme préparation à l'adhésion, sauf pour des raisons politiques impérieuses.

En ce qui concerne la politique économique, l'U.N.I.C.E., après avoir réaffirmé la nécessité d'un régime économique libéral dans la Communauté fondé sur la garantie de la propriété privée et la liberté des marchés, estime souhaitable que les Etats membres s'engagent dès à présent sur la voie de la coordination de leurs politiques économiques. Elle préconise un renforcement de la solidarité des Six, dans le domaine des relations monétaires internationales, et une politique conjoncturelle concertée au niveau de la Communauté. Les recommandations communautaires en matière conjoncturelle doivent être "de plus en plus scrupuleusement suivies par les Etats membres et par les partenaires sociaux". L'U.N.I.C.E. donne également un jugement positif sur le programme de politique économique à moyen terme de la C.E.E., en le considérant comme un "auxiliaire important pour la réalisation d'une expansion économique continue et équilibrée". L'U.N.I.C.E. insiste surtout sur la nécessité de donner une priorité à la formation de capital destiné aux investissements productifs, par un ensemble de mesures d'ordre fiscal et économique.

En ce qui concerne la politique sociale, l'U.N.I.C.E. insiste sur les relations entre la politique sociale et l'évolution économique et confirme son interprétation d'après laquelle le traité "a limité le champ d'action de la Commission dans le domaine social aux objectifs considérés comme indispensables à la réalisation de l'union économique". L'U.N.I.C.E. admet toutefois que, désormais, "ni les gouvernements ni les partenaires sociaux ne peuvent plus établir, respectivement, leurs législations sociales et leur politique économique suivant des considérations exclusivement nationales, mais doivent également les orienter en fonction des intérêts communautaires". La tâche de la Commission consiste surtout dans des études comparatives et analytiques; elle doit veiller à la coordination des objectifs de politique sociale que les Etats membres estiment pouvoir réaliser, au lieu d'indiquer des objectifs incompatibles avec les choix politiques et les possibilités économiques des Etats membres.

En ce qui concerne les structures industrielles, l'U.N.I.C.E. demande la création d'unités de production "aptées à lutter et à s'imposer sur les marchés mondiaux", la coopération entre les entreprises, l'harmonisation du droit des sociétés et la création de la société européenne. En matière d'harmonisation fiscale, l'U.N.I.C.E. se prononce pour la taxe sur la valeur ajoutée, pour la suppression de la double imposition et pour la suppression des obstacles fiscaux à la fusion. L'U.N.I.C.E. confirme aussi son appui à la création du brevet européen.

En ce qui concerne le marché européen des capitaux, le document affirme que la suppression du cloisonnement des marchés permettra une meilleure utilisation des ressources financières disponibles pour les investissements et un accroissement de l'offre. L'industrie demande de ne pas être défavorisée par rapport au secteur public en ce qui concerne l'accès au marché des capitaux et souligne la nécessité de la fixité des taux d'échange au sein de la Communauté.

En ce qui concerne la politique de recherche scientifique et technique, le document affirme que l'industrie européenne est préoccupée par le retard technologique qui ne cesse de s'accroître vis-à-vis des Etats-Unis, L'U. N. I. C. E. estime qu' "une action doit être entreprise au niveau communautaire", aussi bien en matière fiscale qu'en ce qui concerne la documentation, l'adoption du système américain consistant à passer des contrats de recherche à l'industrie, une politique raisonnable en matière de concurrence, les échanges de chercheurs.

En ce qui concerne la politique régionale et sectorielle, l'U. N. I. C. E. considère nécessaire une coordination au niveau européen des politiques régionales des Etats membres et des règles communes en ce qui concerne les interventions. L'industrie est, en général, opposée à une politique spécifique en faveur de certaines branches, sauf situations tout à fait particulières. Même les études par secteur devraient être conduites avec une grande prudence et ne pas être rendues publiques avant consultation des secteurs intéressés.

En ce qui concerne la politique commune des transports, l'U. N. I. C. E. confirme son appui à une politique libérale, aussi bien pour l'accès à la profession que pour la libération des marchés et la politique tarifaire.

(Agence Europe, 22 novembre 1966)

2 - Pour une politique européenne de la recherche scientifique et technique

Dans la Communauté européenne, de nombreuses voix s'élèvent pour demander que l'Europe comble son retard dans le domaine de la recherche scientifique et technique. C'est ainsi que M. Petrilli propose un plan européen pour la recherche et la formation professionnelle, que M. E. Hirsch prend position sur la proposition de M. Wilson de créer une communauté technologique européenne et, qu'à l'Assemblée nationale française, de nombreux orateurs demandent la mise en oeuvre d'une politique européenne de la recherche scientifique et technique.

Dans une conférence faite à Paris, le 15 novembre, à l'Institut culturel italien, M. Petrilli, président de l'I. R. I. (Institut pour la reconstruction industrielle), a parlé des chances de l'Europe de rattraper le retard qu'elle a par rapport aux Etats-Unis dans le domaine de la recherche qui conditionne le développement de la nouvelle industrialisation.

"Il suffit d'examiner brièvement, a dit M. Petrilli, l'expérience acquise jusqu'ici dans le cadre des Communautés européennes, en ce qui concerne la coordination de l'effort national dans le domaine de la recherche scientifique et technologique, pour faire ressortir les responsabilités politiques de la classe dirigeante européenne considérée dans son ensemble. Nous songeons avant

tout à l'Euratom, conçu à l'origine comme l'instrument d'une politique commune de la recherche...

Il a suffi que les soucis occasionnés par la crise de Suez, au sujet de l'approvisionnement énergétique, disparaissent en même temps que tout espoir de mettre sur pied une véritable politique de l'énergie, pour que les Etats membres en reviennent rapidement à une conception étriquée de l'intérêt national, avec le résultat de rendre de plus en plus inefficace le traité."

Pour le professeur Petrilli, l'expérience du Marché commun n'est guère plus encourageante que celle des deux communautés spécialisées : "On a eu raison d'affirmer que l'absence dans le traité de Rome de dispositions relatives à une politique commune de la recherche scientifique et technologique suffirait à elle seule à prouver combien de choses ont changé dans l'espace de moins de dix ans. Cette absence, de même que les difficultés rencontrées jusqu'ici par la mise en route d'une politique commune de la formation professionnelle - qui manque encore d'instruments d'intervention appropriés - prouve, en effet, qu'on n'a pas eu conscience jusqu'ici de l'urgence d'un effort commun dans ces secteurs prioritaires."

Quel remède apporter à cet état de chose ? "En tout état de cause, répond le professeur Petrilli, on aurait tort de songer à des interventions sectorielles; la recherche scientifique et technologique jouant dans le développement économique contemporain un rôle essentiel, on ne saurait concevoir, dans ce domaine, un programme qui fasse abstraction d'une orientation générale du développement économique. A notre avis, cette politique devrait, au contraire, constituer le noyau d'un plan économique européen à moyen terme, les choix accomplis dans ce domaine étant à l'origine de tous autres, à commencer par ceux qui ont trait à l'enseignement et à la formation professionnelle et par ceux qui touchent au développement équilibré des infrastructures."

Une chose est certaine en tout cas, écrit le rédacteur du "Monde" : dans tous les pays d'Europe, la question commence à être posée. Il y a quelque temps, M. H. Neuman, de la Société nationale d'investissements de Belgique, se demandait lui aussi comment on pourrait créer de grandes entreprises européennes, instruments privilégiés de la "nouvelle industrialisation", selon M. Petrilli.

"En raison notamment de la pénurie de capitaux d'association au regard des besoins, on pourrait songer, disait-il, à la création d'une société européenne de développement (ou d'investissement). Opérant conjointement avec la Banque européenne, une telle société pourrait contribuer à l'offre de capitaux d'association à nos industries, sans prétendre à leur gestion. La souscription de son capital étant offerte, tant aux Etats qu'aux entreprises publiques et privées, elle pourrait aussi devenir un centre actif de confrontation de vues et d'étude de projets d'intérêt européen."

De son côté, M. Etienne Hirsch, ancien président de la Commission de l'Euratom, commente dans le journal "Le Monde", la proposition de M. H. Wilson, premier ministre britannique tentant à créer une communauté technologique européenne. M. Hirsch constate que l'incapacité des pays de l'Europe de l'ouest, s'ils travaillent dans l'isolement, de garder ou plutôt de retrouver une place honorable dans la course au progrès technique n'est plus contestée par personne. L'insuffisance des ressources en argent et surtout en hommes qualifiés l'interdit. La spécialisation n'est pas une solution, avec l'interdépendance chaque jour plus grande des sciences et des techniques.

Pour l'ancien président de la Commission de l'Euratom, avant de rechercher les conditions à remplir pour que l'entreprise réunisse un maximum de chances de succès, il faut essayer de dégager les leçons des expériences en cours.

En premier lieu, il y a une loi qui s'applique à toutes les opérations financières par des contributions de plusieurs gouvernements : "chaque gouvernement veut retrouver, sous forme de contrats passés ou de dépenses faites dans son pays, la quote-part qu'il a versée au fonds commun. C'est en vertu de cette loi que l'Euratom s'est trouvé dans l'obligation de disperser ses recherches entre plus de centres qu'il n'était efficace de le faire. C'est pour la même raison qu'il a dû passer des marchés à des firmes d'un pays B moins qualifiées que des firmes d'un pays A. La fusée européenne est constituée de trois étages confiés chacun à l'un des trois principaux pays participants, alors qu'une répartition rationnelle du travail aurait été fort différente. Le F.E.O.G.A., objet de contestations féroces lorsque, à cause du blé, la France recevait beaucoup plus que sa mise, n'a surmonté les difficultés qu'en s'étendant à des produits intéressants d'autres pays, en dernier lieu l'huile d'olive pour l'Italie. Ce bon usage exige que l'institution embrasse un domaine suffisamment vaste et varié pour qu'il soit possible de répartir équitablement les implantations, les contrats, les commandes, entre les divers pays participants en fonction de leurs capacités et de leurs vocations véritables. Des institutions étroitement spécialisées sont dans l'incapacité d'opérer de la sorte, d'où une dispersion au lieu d'une concentration des efforts. C'est pourquoi, l' "Europe à la carte", prônée par mon ami Louis Armand, et qui consiste à faire toute une série d'accords ou d'organismes spécialisés, me paraît aller à l'opposé du sens souhaitable."

En deuxième lieu, M. Hirsch souligne qu'il est indispensable d'associer la recherche technologique et la recherche fondamentale. "Enfin, la technologie, associée à la science, ne peut pas se développer dans l'isolement. Elle est étroitement dépendante de la formation des chercheurs et des techniciens de tous ordres, ainsi que des possibilités de collaboration de l'industrie. Son orientation, ses objectifs prioritaires, les ressources dont elle peut disposer, sont fonction des exigences et des possibilités de l'économie et constituent une des composantes d'un plan économique européen. Il faut donc éviter à tout prix de faire de la recherche technologique une entité distincte, sans liens organiques avec les autres institutions européennes.

Déjà les inconvénients de la coexistence de trois communautés européennes distinctes ont été reconnus, et l'on s'achemine, quels que soient les accidents de parcours, vers la fusion des exécutifs puis vers celle des Communautés.

Evitons donc de créer une quatrième communauté. Ce serait d'autant plus fâcheux que de toute évidence l'Euratom doit devenir une des branches d'une organisation technologique européenne qui, elle-même, doit avoir sa place, et une place de premier plan, dans la structure de la Communauté européenne."

Au cours du débat à l'Assemblée nationale française, le 30 novembre, sur la création d'organismes de recherche, M. A. Peyrefitte, ministre délégué chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales, a déclaré que "nul pays ne souhaite autant que la France développer la coopération scientifique et technique européenne. La France a pris une initiative à cet égard en mars de l'an dernier pour promouvoir et coordonner l'effort de recherche scientifique et technique entre les six pays du Marché commun. Encore faut-il, a souligné le ministre, que nos partenaires ressentent aussi impérieusement que nous le ressentons nous-mêmes, le besoin de coopérer. Une prise de conscience semble cependant s'affirmer".

M. D. Catroux (U.N.R.) "en sa qualité de président de la commission de la recherche scientifique et de la culture de l'Assemblée parlementaire européenne", a-t-il dit, a souligné que les accords multilatéraux soulèvent moins de critiques que les accords bilatéraux. "C'est ainsi que, lorsqu'au sein de l'Euratom, des difficultés sont apparues, soit pour définir le deuxième plan de financement, soit pour aborder le troisième plan de financement, des majorités ont pu se dessiner et des accords intervenir". L'orateur a appelé ensuite l'attention de l'Assemblée sur la situation actuelle de l'Euratom.

"Pour l'administration de cette Communauté, il va falloir, n'ayant pu nous mettre d'accord avec nos partenaires sur un ensemble de projets, recourir au système des douzièmes provisoires. Il s'en suivra forcément un retard dans la réalisation des projets et les accords que nous avons signés avec certains savants pour des projets particuliers risquent d'être compromis.

Le Gouvernement français a donc eu raison, lui dont l'esprit européen est si souvent, à tort - je dirai même à faux - mis en doute, d'avoir proposé à nos partenaires du Marché commun un accord de coopération sur le plan de la recherche. Au Conseil de ministres du Marché commun, il doit demeurer le leader qu'il n'a jamais cessé d'être et faire en sorte que la mission de l'Euratom et son devenir, après la fusion des exécutifs, soient bien précisés. Il serait désastreux que des centres, comme celui d'Ispra, voient leur sort et leur acquis remis en question, que le plan Orgel soit remis en question malgré ses débuts prometteurs ou que des recherches de tous ordres, notamment biologiques et médicales qui rentrent dans le cadre des préoccupations

nationales et communautaires soient interrompues.

Je suis persuadé que le programme à moyen terme, proposé par le comité d'études de la C.E.E. aux réflexions des gouvernements, peut être une base d'études satisfaisantes pour l'orientation du Marché commun. Il nous permettra demain, sinon de concurrencer les Etats-Unis d'Amérique ou la Russie, du moins de participer d'une manière convenable à la grande aventure de notre siècle, en préservant, grâce à une recherche scientifique efficace, notre développement industriel et l'avenir de notre économie."

M. F. Mitterand (rassemblement démocratique) parlant des relations entre la recherche et l'Europe a souligné que l'on est entré dans la crise des organisations européennes, sur le problème de la recherche atomique notamment. L'orateur a ajouté qu'il lui "paraît difficile de faire de la bonne technique et de la bonne économie européenne si l'on ne fait pas aussi une bonne politique européenne. En effet, si l'on brise l'élan qui porte vers l'Europe politique, il sera difficile d'attendre de nos partenaires européens une très grande bonne volonté dans la réalisation des différents aspects d'une Europe technique, scientifique et économique".

Pour M. de Lipkowski (U.N.R.), le développement de la recherche conditionne l'avenir économique, donc politique de l'Europe. Or, le retard de la Communauté européenne, dans ce domaine, est dramatique et il a tendance à s'aggraver. L'orateur constate que le traité de Rome ne fait aucune allusion à une politique scientifique commune laquelle n'est actuellement possible que pour le secteur nucléaire et pour le secteur charbon-acier. M. de Lipkowski souligne la lenteur des travaux du groupe de travail pour la recherche scientifique et technique créée par la Commission de la C.E.E., les réticences allemandes et rappelle la note française adressée en mars 1965 au Conseil de ministres de la C.E.E. sur l'élaboration d'une politique commune de la recherche scientifique et technique. Pour l'orateur, il s'agit d'un choix politique : "les Six veulent-ils ou non mettre en oeuvre une politique concertée de la recherche en Europe, afin de pouvoir ensuite se retourner ensemble vers les Etats-Unis ? Les efforts de l'Europe, quelle que soit leur ampleur, risquent de ne jamais contrebalancer ceux qui sont déployés par les Etats-Unis. Par conséquent, si nous voulons permettre aux économies européennes de disposer de certaines industries de pointe de classe internationale ou de certains développements de technologie avancée, sans subir la tutelle américaine, il faut essayer de doubler nos efforts propres par certaines ententes avec les Américains afin que ces efforts ne soient pas accomplis en vain. Une occasion se présente pour mener cette négociation avec les Américains, et l'Europe se doit de la saisir; il s'agit de la négociation commerciale, dite Kennedy round, où l'Europe dispose de moyens d'échange. Il convient donc d'évoquer l'ensemble du problème de la recherche à l'occasion du Kennedy round et de relier certaines mesures de désarmement douanier aux solutions qui pourront être apportées plus tard sur les échanges ou les répartitions de technique.

En liant le désarmement douanier à la recherche, nous augmentons nos chances de voir les Etats-Unis accepter des positions plus constructives. Le problème des licences devrait notamment être porté au niveau des discussions du Kennedy round. L'Europe pourrait demander que, parallèlement à la diminution des droits sur les produits finis - diminution qui va accroître les facilités d'exportation des Etats-Unis en Europe - les pays européens puissent avoir, au moins dans quelques secteurs, à définir la possibilité d'utiliser des techniques de pointe américaines à des prix compétitifs.

L'achat d'une licence sans échange constitue déjà une opération délicate. L'abaissement des taux de protection accroîtra ces difficultés. Parallèlement, il conviendrait, par un effort européen, de tenter de prendre des créneaux nouveaux par rapport aux Américains dans certaines industries de pointe où l'Europe semble être bien placée".

(Le Monde, 17 novembre, 25 novembre 1966; J.O., A.N., Débats, 1er décembre 1966)

3 - Les industriels italiens et le Kennedy round

M. Angelo Costa, président de la Confédération générale de l'industrie italienne, a fait le 21 octobre dernier, à Milan, un exposé sur le Kennedy round, à l'occasion de la première réunion de la saison tenue par l'American Chamber of Commerce en Italie.

M. Costa a rappelé tout d'abord que moralement et économiquement dévastée par la guerre, l'Europe n'a pu se relever que grâce à l'aide américaine. Sans doute, on peut se demander si cette aide a toujours été employée judicieusement. Il est certain, en tous cas, que les avantages dépassent de loin le volume des aides, lesquelles ont permis de tirer profit d'une main-d'oeuvre et d'installations qui, en d'autres circonstances, seraient restées inexploitées.

Le Kennedy round doit être considéré comme une continuation de la politique d'aide des Etats-Unis à l'égard de l'Europe et de tous les pays. Il marque le passage de la phase de l'aide directe à la création des conditions nécessaires pour permettre à tous les pays de progresser au moyen de leurs propres forces économiques. Malheureusement, l'abaissement réciproque de 50 % des tarifs douaniers est un concept empirique. Mais il est des situations dans lesquelles il faut prendre des décisions empiriques pour ne pas devoir marquer le pas. La réduction tarifaire de 50 % est, en l'espèce, le seul moyen d'engager une action concrète.

Les difficultés pratiques - a poursuivi le président de la Confindustria - ont essentiellement deux origines. Il y a tout d'abord le fait que, se sentant directement menacés par la réduction éventuelle de 50 % des tarifs douaniers, certains secteurs ont demandé à être exclus des négociations. Or, si ce principe

de l'exclusion de certains secteurs n'était pas appliqué dans des cas strictement exceptionnels et extrêmement rares, nous nous trouverions dans une situation telle que pour atténuer les préjudices causés en particulier, nous perdriions de vue l'intérêt général. La seconde difficulté qui entrave les négociations Kennedy résulte du fait qu'en appliquant une réduction linéaire de 50 $\frac{0}{\%}$, aussi bien aux tarifs américains prohibitifs qu'aux tarifs communautaires qui sont à peine protectionnistes, on finit par laisser en vigueur, aux Etats-Unis, un tarif prohibitif et par supprimer toute protection en Europe.

Le Kennedy round - a encore déclaré le président de la Confédération générale de l'industrie italienne - soulève à la fois des problèmes industriels et des problèmes agricoles. Pour ce qui est de l'agriculture, il faut que la C.E.E. consente à un allègement tarifaire afin de venir en aide aux pays sous-développés, fournisseurs de la zone communautaire. En ce qui concerne les produits industriels, la politique tarifaire est plus complexe, étant donné l'importance croissante des coûts anticipés (investissements) par rapport aux coûts de production. Il convient d'autre part d'établir une distinction entre coûts moyens et coûts marginaux. Il est évident qu'une industrie qui jouit d'un vaste marché intérieur et qui peut, par conséquent, axer sa production sur de grandes quantités, comme c'est le cas pour l'industrie chimique, peut avoir intérêt, si elle veut encore intensifier sa production, à exporter au coût marginal, c'est-à-dire, à un coût se référant non pas à la quantité produite au coût unitaire moyen, mais à chaque unité produite en plus à des coûts rapidement décroissants.

L'orateur a fait remarquer que, sans cette politique de facilitation des échanges et des possibilités de travail et d'exportation, il serait difficile de sauvegarder la paix et il a conclu en disant : "Tout le monde parle de la paix, mais cette paix nous ne l'obtiendrons que lorsque nous l'aurons réalisée à l'intérieur de nos familles et de chaque nation, grâce à la réconciliation entre les classes sociales. Les avocats de la paix ne sont pas unanimes à vouloir que l'on aboutisse à la paix sociale dans les différents pays".

(Il Sole; 24 Ore, le 22 octobre 1966)

4 - Le C.O.P.A. et la politique agricole commune

Les présidents et les dirigeants des organisations et des institutions professionnelles agricoles des six pays membres de la C.E.E., réunis en assemblée générale extraordinaire du C.O.P.A. (Comité des organisations professionnelles agricoles de la C.E.E.) à Amsterdam, le 1er décembre 1966, ont délibéré sous la présidence de M. Knottreus.

A l'issue de ces travaux, le Comité a adopté une résolution dans laquelle il a affirmé que la poursuite de l'intégration économique des six pays exigeait des progrès correspondants dans le secteur politique. Il a ajouté qu'il était pleine-

ment conscient des difficultés rencontrées par les agriculteurs à la suite des transformations entraînées par la réduction de la période transitoire. C'est pourquoi il a insisté sur l'importance de resserrer les liens entre les organisations agricoles de la Communauté et sur la nécessité de renforcer rapidement tous les moyens professionnels permettant à l'agriculture d'acquiescer le poids indispensable dans un nouveau régime de marché. Il a demandé ensuite que soit élaboré un rapport annuel sur la situation économique et sociale des agriculteurs et de l'agriculture. Sur la base de ce rapport, qui serait présenté par la Commission, le Conseil devrait fixer chaque année les prix communs. Le premier rapport ainsi établi devrait être disponible dès 1967 et les organisations professionnelles devraient avoir la possibilité d'exprimer leur avis aussi bien sur le rapport que sur les prix fixés d'avance.

Pour ce qui est des négociations du G. A. T. T. , le Comité estime, dans sa résolution, qu'elles ne devraient en aucun cas préjuger les prix agricoles qui doivent être fixés annuellement par la Communauté. Il constate ensuite, qu'en 1964 et en 1966, les prix communs ont été fixés en l'absence des critères visés à l'article 40 du traité et sur la base de données aujourd'hui dépassées et qu'ils n'entreront en vigueur qu'entre le mois de juillet 1967 et le mois de juillet 1968. Ils devront donc être révisés en fonction de l'évolution du coût des facteurs de production.

Pour ce qui est des échanges internationaux, la résolution constate qu'une solution ne peut être trouvée sur le plan tarifaire et commercial. Si l'on veut obtenir des résultats durables, il faut opérer une véritable réorganisation des marchés internationaux grâce surtout à l'harmonisation des systèmes nationaux de politique agricole.

La résolution reconnaît ensuite qu'un élargissement éventuel de la Communauté, capable d'éviter l'inconvénient d'une division économique de l'Europe, pose de graves problèmes. Dans le secteur agricole, cet élargissement devra obéir à un certain nombre de conditions :

- a) la certitude que les objectifs du traité, concernant l'amélioration du niveau de vie des agriculteurs, ne seront jamais mis en cause;
- b) la possibilité, pour les pays intéressés, d'harmoniser leur propre politique agricole avec celle de la C. E. E. , au cours d'une période transitoire de durée raisonnable;
- c) la réalisation d'un bon équilibre global des différentes activités économiques, afin de permettre le développement harmonieux de ces activités ainsi que des différentes régions de la Communauté.

La résolution souligne, en outre, que la conclusion arbitraire, par la Communauté, d'accords d'association et d'accords commerciaux bilatéraux risque de porter préjudice à la politique agricole dans son ensemble et à l'équilibre des différents intérêts agricoles dans la Communauté.

S'agissant de la politique sociale, la résolution fait remarquer qu'il faut viser à réaliser une structure démographique rurale équilibrée. Pour atteindre ce but, elle préconise :

- la création d'un nombre suffisant de centres d'orientation et de rééducation professionnelle dans les régions rurales;
- l'approbation d'urgence, par le Conseil, des propositions de règlement n°503 et 504 et des moyens nécessaires à leur mise en oeuvre (1);
- la coordination au sein de la C.E.E. des mesures tendant à faciliter l'accès des jeunes agriculteurs à l'exploitation d'une entreprise agricole ainsi que l'adoption de dispositions permettant aux agriculteurs âgés ou à ceux qui travaillent dans des entreprises peu rentables d'obtenir une pension équitable liée à l'indice officiel des prix (échelle mobile) ou de se reconvertir vers d'autres activités;
- la création, dans certaines régions, d'emplois non agricoles, en vue d'assurer le développement harmonieux de la population et de la vie régionale.

La résolution conclut en exprimant le voeu que soit développé un système de gestion de la protection sociale des agriculteurs par des organismes mutualistes spécialisés ou coopératifs ou par des organismes au sein desquels les représentants agricoles bénéficient d'une participation adéquate. Toutefois, une telle organisation ne devrait pas donner lieu à une augmentation des charges sociales que les faibles revenus agricoles ne pourraient supporter.

(1) Contributions communautaires en faveur de la rééducation professionnelle des personnes travaillant en agriculture et désirant se reconvertir à l'intérieur de l'agriculture (503).

Contributions destinées à promouvoir et à faciliter la spécialisation des conseillers des services d'information en faveur des personnes travaillant en agriculture (504)

III - RELATIONS EXTERIEURES

1 - Le ministre espagnol du plan de développement et l'intégration de l'Espagne au Marché commun

M. L. Lopez Rodo, ministre du plan de développement, dans une interview au journal "Le Monde", traite longuement de la question de l'intégration de l'Espagne au Marché commun. Répondant à une première question, M. Lopez Rodo précise que la réponse à la demande espagnole aura une influence sur la préparation du deuxième plan de développement qui doit entrer en vigueur en 1968: "Le développement espagnol se poursuivra même si aucun accord avec le Marché commun n'est signé, mais son intensité et son caractère seront distincts dans un cas ou dans l'autre. Plus l'incorporation de l'Espagne à l'économie européenne sera intime, plus grands seront les avantages découlant de la spécialité et de la production à grande échelle et plus rapide sera la croissance. D'autre part, le développement des divers secteurs variera avec l'ampleur des liens entre l'Espagne et le Marché commun : plus ceux-ci seront étroits, plus grande sera l'importance prise par les secteurs d'exportation.

Mais il faut attirer l'attention sur l'incertitude que le retard dans la décision de la C.E.E. à l'égard de la pétition espagnole introduit dans les perspectives industrielles de notre pays. Il faut aussi rappeler que l'orientation de l'économie espagnole, qui a débuté en 1959 et qui a multiplié par cinq les exportations de l'Espagne vers les Six (300 millions de dollars en 1959 contre 1.500 millions en 1965), a comme issue logique l'intégration de notre système économique à celui de la Communauté. Si l'on ne prévoyait pas cette intégration, il deviendrait très difficile à la longue de poursuivre une politique qui, ces derniers temps, a été marquée par un déficit croissant de notre balance commerciale et de notre balance des paiements".

Quant à la forme que doivent prendre les liens à établir entre l'Espagne et le Marché commun, le ministre déclare : "Le rapport rédigé par la Commission du Marché commun sur ses conversations avec l'Espagne reconnaît que l'objectif souhaitable, tant pour mon pays que pour la C.E.E., est l'adoption d'une intégration progressive. Le rapport propose que le Conseil de ministres de la Communauté donne son autorisation pour étudier et négocier sur ces possibilités avec l'Espagne. On prévoit deux solutions possibles auxquelles ces négociations peuvent conduire, mais, et j'insiste sur ce point, ces solutions seraient l'une et l'autre des voies pour atteindre un objectif identique : l'intégration.

Le gouvernement espagnol a déclaré à plusieurs reprises que la formule d'un traité de commerce avec le Marché commun lui semble insuffisante. Son désir est d'obtenir une intégration entière ou presque entière. Nous voulons avoir devant nous tout le temps qu'il faut pour que notre économie, tout comme celle

de la C.E.E., puisse faire les mises au point nécessaires. Je crois que, à ce sujet, les intérêts de l'Espagne et ceux du Marché commun coïncident parfaitement".

M. Lopez Rodo souligne ensuite que "la majorité des patrons espagnols sont d'accord avec le gouvernement : ils désirent l'intégration la plus complète possible à l'Europe et veulent que celle-ci se fasse graduellement et dans les délais convenables. Ils ne veulent pas rester en marge de l'Europe, non seulement pour des raisons économiques, mais aussi pour des raisons historiques et culturelles. Il leur faut pour cela pouvoir adapter leurs industries aux nouvelles circonstances que signifie l'intégration : à savoir une concurrence supérieure et de plus amples marchés".

Enfin, à la question suivante : la formule politique de "démocratie organique" de l'Etat espagnol est-elle un obstacle à l'intégration de l'Espagne à l'Europe ? M. Lopez Rodo répond : "Ces différences ne devraient pas constituer un obstacle. La loi organique de l'Etat nous aligne sur l'Europe. Il est difficile de dire si la différence entre la nouvelle loi constitutionnelle adoptée par le referendum du 14 décembre et la Constitution française est plus grande ou moins grande que la différence existant entre cette dernière et la Constitution italienne. Au sein du Marché commun coexistent des Constitutions monarchistes et républicaines, la Constitution unitaire française et la Constitution fédérale allemande, le présidentielisme français et le parlementarisme allemand. Tout ceci montre qu'aujourd'hui le réalisme s'impose, chaque pays tente de trouver sa propre formule, et c'est la raison pour laquelle se produisent des processus d'intégration économique entre des pays ayant des systèmes politiques différents".

(Le Monde, 27 décembre 1966)

2 - L'Allemagne et le problème de l'association de l'Espagne au Marché commun

Dans une lettre adressée par lui au professeur Hallstein, président de la Commission de la C.E.E., l'ancien ministre fédéral des Affaires étrangères, M. Schröder, s'est plaint du retard encouru par l'examen de la demande espagnole d'association à la Communauté économique. Le 23 novembre, le ministère fédéral des affaires étrangères a révélé que c'était à la mi-novembre déjà que M. Schröder avait envoyé cette lettre à M. Hallstein. Le ministre allemand y invitait le président de la Commission de la C.E.E. à présenter au Conseil de ministres de la Communauté économique le rapport écrit, déjà prévu pour le mois d'octobre, relativement aux pourparlers menés par la Commission de la C.E.E. avec le gouvernement espagnol.

Le 5 décembre, M. Castiella, ministre espagnol des Affaires étrangères, a reçu à déjeuner M. Lahr, secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étran-

gères de Bonn, déjeuner auquel, outre de hauts fonctionnaires du ministère espagnol des Affaires étrangères, participaient M. Lopez-Bravo, ministre de l'industrie, et d'autres personnalités de l'économie espagnole.

Au cours d'un entretien avec les correspondants de presse allemands, le secrétaire d'Etat Lahr a déclaré que la position allemande sur le problème d'un accord entre l'Espagne et la C. E. E., pareillement appuyé par la République fédérale et la France, ne s'était pas modifiée, même après le remaniement intervenu au sein du ministère allemand des Affaires étrangères. Le secrétaire d'Etat a précisé que M. Brandt, ministre fédéral des Affaires étrangères, lui avait laissé entendre, peu de temps avant son départ pour Madrid, qu'il pensait poursuivre ses efforts dans la ligne des conceptions défendues jusqu'ici par Bonn, conceptions qui sont en faveur de la réalisation d'un accord entre le Conseil de ministres de Bruxelles et le gouvernement madrilène.

Suivant M. Lahr, l'association de l'Espagne au Marché commun apparaît souhaitable, ne serait-ce que parce qu'elle favoriserait l'évolution politique et économique de la péninsule ibérique et ferait ainsi de l'Espagne un partenaire plus intéressant du point de vue commercial. Le secrétaire d'Etat pense que l'opposition des Etats du Benelux à l'acceptation de l'Espagne commence à se relâcher. Il rappelle enfin que Paris, tout autant que Bonn, adopte, dans cette question, une attitude franchement positive.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 7 décembre 1966)

Deuxième Partie

ACTIVITE PARLEMENTAIRE

I - LE PARLEMENT EUROPEEN

a) Activité des commissions au mois de décembre

Commission politique (1)

Réunion du 5 décembre à Bruxelles : Echange de vues préalable à l'élaboration du rapport par M. Dehousse sur les problèmes concernant la politique des Communautés à l'égard des pays tiers et des organisations internationales.

Examen du programme de travail de la commission :

- au sujet du mandat confié à la commission politique, par la résolution du 18 octobre 1966, à la suite du Rapport général sur le neuvième Rapport général d'Euratom, M. Schuijt est désigné rapporteur.
- M. Edoardo Martino est chargé de rédiger une note à l'attention de la Commission, pour le bureau du Parlement sur l'intervention du Parlement dans la procédure prévue par le traité C. E. E. pour la conclusion d'accords internationaux avec des pays tiers, des unions d'Etats ou des organisations internationales.
- M. van der Goes van Naters est chargé d'un nouveau rapport relatif aux problèmes relatifs à l'organisation de la collaboration entre le Parlement européen et les Parlements des Etats tiers avec lesquels les Communautés ont conclu des accords internationaux.

Réunion jointe avec la commission du commerce extérieur du 6 décembre à Bruxelles : Sous la présidence de MM. Edoardo Martino et Pedini, et en présence de M. Rey, échange de vues sur les négociations en cours entre la Communauté et l'Espagne, la Communauté et Israël, la Communauté et les pays du Maghreb.

Commission du commerce extérieur (2)

Réunion du 6 décembre à Bruxelles : En présence de M. Raynaud, membre de la Haute Autorité, examen de la situation relative au marché mondial de l'a-

cier et à l'action de la Haute Autorité de la C. E. C. A. dans ce secteur (rapporteur : M. Bech).

Echange de vues, en vue de l'élaboration de l'avis destiné à la commission politique, concernant les relations de la Communauté avec les pays tiers et les organisations internationales (rapporteur : M. Rossi).

Examen des négociations en cours dans le cadre du G. A. T. T. (Kennedy round)

Echange de vues préalable à l'élaboration d'un rapport sur l'harmonisation des législations relatives aux subventions aux exportations (rapporteur : M. Vredeling)

Examen de la proposition modifiée de la Commission de la C. E. E. au Conseil concernant un règlement relatif à l'établissement graduel d'une procédure commune de gestion de contingents quantitatifs à l'importation (rapporteur : M. Vredeling).

Commission de l'agriculture (3)

Réunion du 7 décembre à Bruxelles : Premier échange de vues sur les questions liées à la conclusion d'un accord mondial sur le sucre.

Premier échange de vues sur les modifications à la proposition de règlement du Conseil portant modification du règlement n° 26.

Exposé oral de M. Richarts et échange de vues sur une proposition de la C. E. E. relative à un règlement modifiant le règlement n° 14/64/CEE en ce qui concerne la détermination du prix à l'importation et le calcul du prélèvement pour les produits dérivés dans le secteur de la viande bovine.

Exposé oral de M. Estève et échange de vues sur les propositions de la Commission de la C. E. E. au Conseil relatives aux directives concernant : 1. la lutte contre la gale verruqueuse ; 2. la lutte contre le nématode doré.

Commission sociale (4)

Séance du 6 décembre à Bruxelles : Suite de l'examen de la proposition de la Commission de la C. E. E. au Conseil concernant le règlement relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés et à leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté (Rapporteur : M. Léon-Eli Troclet. - Exposé introductif de M. Carcaterra et discussion sur la proposition de la Commission de la C. E. E. au Conseil concernant le règlement relatif à l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route (Rapporteur : M. Carcaterra).

Commission du marché intérieur (5)

Réunion du 5 décembre à Bruxelles : Examen, en présence de la Commission de la C. E. E., et vote du projet d'avis de M. Tomasini, à l'intention de la commission de la protection sanitaire, sur le projet de directive concernant les matières pouvant être ajoutées aux spécialités pharmaceutiques en vue de leur coloration.

Echange de vues avec la Haute Autorité sur l'état actuel de fonctionnement du marché de l'acier et le résultat des délibérations du Conseil de ministres du 22 novembre.

Examen de l'avis de la commission juridique sur la pétition n° 1/1966-67 de M. Louis Worms ayant pour objet une demande d'indemnisation à la suite du préjudice subi lors des fraudes en matière de ferraille.

Réunion du 20 décembre à Bruxelles : Examen, en présence de la Commission de la C. E. E., et vote du projet de rapport de M. Berkhouwer sur un projet de directive concernant la suppression des parasites radioélectriques produits par les véhicules à moteur.

Suite de l'examen, en présence de la Haute Autorité, du fonctionnement du marché sidérurgique et du résultat des délibérations du Conseil spécial de ministres du 22 novembre 1966. (Rapporteur : M. Blaisse).

Commission des transports (8)

Réunion du 5 décembre à Bruxelles : Suite de l'examen du projet de rapport élaboré par M. Jozeau-Marigné sur la proposition de la Commission de la C. E. E. au Conseil relative à une directive concernant l'uniformisation des dispositions relatives à l'admission en franchise de carburant contenu dans les réservoirs des véhicules automobiles utilitaires. - Echange de vues sur la proposition de la Commission de la C. E. E. au Conseil concernant un règlement relatif à l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route (Rapporteur : M. Laan). - Suite de l'échange de vues sur le schéma de rapport élaboré par M. Carcaterra sur le plan Union de la Navigation Internationale sur le Rhin (UNIR) et la réglementation de la capacité des transports par voie navigable.

Commission de la recherche et de la culture (10)

Réunion du 19 décembre à Bruxelles - En présence de MM. Carrelli et De Groote, respectivement vice-président et membre de la Commission d'Euratom, examen et adoption de l'avis élaboré par M. Battaglia, à l'intention de

la commission politique, compétente au fond, sur les caractéristiques et les fonctions propres à Euratom après la fusion des Exécutifs.

Commission de la protection sanitaire (11)

Séance du 20 décembre à Bruxelles : Examen, en présence de la Commission de la C. E. E., du projet de rapport de M. van der Ploeg sur la proposition de la Commission de la C. E. E. au Conseil concernant une directive relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant des matières pouvant être ajoutées aux spécialités pharmaceutiques en vue de leur coloration. Désignation de M. van der Ploeg pour la rédaction d'un rapport complémentaire.- Examen, en présence de la Commission de la C. E. E. et adoption du projet de rapport de M. Hansen concernant la prévention des accidents du travail dans la Communauté.- Discussion avec la Commission de la C. E. E. sur l'application du droit d'établissement aux activités relevant de la santé (Rapporteur : M. Santero).- Désignation de M. Bergmann comme rapporteur d'un rapport récapitulatif de l'activité de l'Organe permanent pour la sécurité dans les mines de houille pour les années 1961-1965.

Commission juridique (13)

Réunion du 7 décembre à Bruxelles : Poursuite de l'examen de la deuxième partie du projet de document de travail élaboré par M. Bech, relativement au règlement du Parlement européen.- Echange de vues sur la consultation du Parlement européen par l'Exécutif en cas de modifications dans les propositions déjà soumises au Conseil (Rapporteur : M. Jozeau-Marigné).

b) Conférence parlementaire de l'association

Troisième réunion de la Conférence (Abidjan, 10-14 décembre 1966)

La troisième réunion de la Conférence parlementaire de l'association, instituée par la Convention de Yaoundé, s'est tenue à Abidjan du 10 au 14 décembre 1966.

La Conférence élit à sa présidence M. Lamine Gueye (Sénégal), président sortant, et constitue son bureau composé de neuf et non plus sept vice-présidents. Après l'allocation de M. Lamine Gueye, qui remercie la Côte d'Ivoire pour l'accueil réservé à la Conférence, le premier vice-président, M. Poher, prendra la parole.

Il rappelle d'abord que la Conférence, née d'une initiative généreuse, constitue

une expérience hardie. Venir en Afrique, fait-il d'autre part remarquer, permet aux Européens de prendre conscience du caractère indispensable de leur union, c'est-à-dire de leur vocation commune.

Successivement, M. Philippe Yacé, président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, puis le représentant du président Houphouët-Boigny, M. Denise, lui succèdent à la tribune. Ce dernier énumère les mesures qui devraient être prises d'urgence : la garantie des débouchés pour les produits africains, la stabilisation des prix des matières premières, la réduction des frais occasionnés par les intermédiaires, la diminution des taxes de consommation appliquées par les Six sur les produits tropicaux, enfin l'affectation d'une partie du revenu fourni par ces taxes au relèvement et à la stabilisation des prix. A son avis, conclut-il, l'association ne doit pas se réduire à la poursuite d'objectifs strictement mercantiles, mais doit apporter une réponse collective au problème du sous-développement.

Un parlementaire ivoirien, M. Ebagnitchie, présente un rapport (1) sur le compte annuel de gestion de la Conférence, et le projet d'état prévisionnel pour 1967. Puis le président en exercice du Conseil d'association, M. Konan Bedié (Côte d'Ivoire), fait un exposé sur le deuxième rapport (2) annuel d'activité du Conseil : il constate l'amélioration des rapports entre les institutions et l'amélioration des échanges commerciaux. Un succès a également été remporté par l'association de la Nigéria.

Le président en exercice du Conseil de la C. E. E., M. de Block, traite du problème des taxes sur les produits tropicaux et énumère les raisons qui en rendent difficile l'abolition.

Intervenant ensuite, M. Sissoko (Mali) présente au nom de la Commission paritaire un rapport (3) sur le deuxième rapport annuel d'activité. Il attire notamment l'attention sur la détérioration des termes des échanges pour les pays africains et malgache, la diminution de l'aide financière. Le déséquilibre économique risque de porter en lui les germes d'une nouvelle lutte des classes internationales. La solution réside dans une coordination des efforts afin d'accorder des facilités de crédits aux pays sous-développés, promouvoir la coopération technique, éviter les discriminations entre Etats. L'association doit servir d'exemple à un règlement du problème du sous-développement.

La discussion générale sur ce dernier rapport est ouverte. M. Furler (Allemagne) intervient le premier. Il prévoit que la présente Conférence donnera une nouvelle impulsion à l'association.

Conférence parlementaire de l'Association, 1966, Abidjan

(1) Doc. 11/1966-1967

(2) Doc. 9/1966-1967

(3) Doc. 12/1966-1967

M. Vendroux (France) donne un aperçu des grandes lignes de la politique française d'aide aux pays sous-développés qui prévoit en particulier la rationalisation du marché des denrées alimentaires, la fixation des prix des produits primaires à des taux rémunérateurs au sein d'accords internationaux, la perception de prélèvements en faveur des pays producteurs. La France consacre d'ailleurs 2 à 3 % de son budget à l'aide au tiers monde.

De son côté, M. Metzger (Allemagne) tend à justifier la politique menée par la République fédérale. Il cite en particulier l'exemple de l'importation du café et de la banane qui se fait sur la base du marché libre. C'est aux E.A.M.A., dans ces conditions, estime-t-il, à accroître la compétitivité de leurs produits.

Les préoccupations des divers parlementaires, notamment MM. Kassongo (Congo), Boubou Hama (Niger), qui prennent ensuite la parole, concernent principalement l'écoulement des produits tropicaux, et la stabilisation des prix. Ils rappellent le cri d'alarme lancé à ce sujet par M. Hamani Diori. Deux d'entre eux, MM. Battaglia (Italie) et Marigoh Mboua (Cameroun), soulèvent la question de l'abolition des taxes intérieures imposées par les Six sur les produits agricoles importés de l'Afrique. M. de Block, quant à lui, met en doute l'efficacité réelle d'une telle mesure. Il n'est pas certain que dans les pays "riches" la consommation puisse être stimulée par la suppression de ces taxes. Et, en outre, la suppression de ces taxes profiterait à tous les pays producteurs et pas seulement aux E. A. M. A. Il faut reconnaître, conclut-il, que les progrès nécessaires ne peuvent s'accomplir que graduellement.

Au nom de la Commission d'Euratom, M. Margulies précise quelles sont les conditions requises pour que les projets soumis au F. E. D. soient considérés. D'abord le projet doit recueillir l'accord de l'Etat bénéficiaire ; il doit aussi s'appuyer sur des travaux préparatoires, enfin son exploitation doit pouvoir s'effectuer immédiatement compte tenu de l'infrastructure locale. M. Margulies exprime son espoir que la phase des réalisations pratiques pourra être prochainement atteinte.

Le débat se poursuit avec l'intervention de divers représentants des six pays et des Etats associés : M. van der Goes van Naters (Pays-Bas), MM. Bakouré (Tchad), Ratsima (Madagascar), MM. Briot (France), Sabatini (Italie). La plupart reconnaissent que les efforts poursuivis dans le cadre des institutions de l'Association ont eu des résultats fructueux, sans avoir pour autant résolu tous les problèmes : le développement des relations économiques entre l'Europe et l'Afrique, la recherche des débouchés et la stabilisation des prix des produits tropicaux, la diversification des économies des pays E. A. M. A.

La solution que préconise M. Armengaud (France) est d'aboutir à des solutions différenciées par produits. M. Alassane Haidara (Mali) envisage des solutions régionales, qui aboutiraient à un arrangement mondial.

M. Carboni (Italie), de son côté, s'estime convaincu que l'organisation d'une foire itinérante en Europe permettrait de mieux faire connaître

les produits tropicaux.

M. Makha Sarr (Sénégal) rappelle que les partenaires européens doivent s'inquiéter des préoccupations de leurs associés dans les négociations internationales.

D'autres orateurs se préoccupent par ailleurs du développement de la politique de promotion scientifique et culturelle : M. Moro (Italie), Ahmed Gumane Roblé (Somalie).

Parlant au nom de la Haute Autorité et de la Commission de la C.E.E., M. Rochereau donne son avis sur les critiques qui ont été émises sur la coopération financière et technique.

Certaines lenteurs résultent du développement insuffisant de la procédure du dialogue. En ce qui concerne la politique de promotion commerciale, il faut s'efforcer de stabiliser et d'investir simultanément. Il confirme l'évolution favorable enregistrée par le développement des échanges au cours du premier semestre 1966 : il y a eu un redressement réel, mais l'incertitude subsiste. Or, sur le plan quantitatif, les aides de la C.E.E. ne peuvent pas porter des fruits dans des délais trop courts.

Il est indispensable, affirme-t-il d'autre part, que les produits africains soient mieux connus. La Commission poursuivra deux principes, sélectionner les foires importantes, regrouper par produit les intérêts de plusieurs Etats. Par ailleurs, la Commission souhaite que le capital privé puisse faire valoriser les investissements de base effectués par la Communauté. Des études sont poursuivies dans cette voie. Quant aux taxes intérieures, leur perception constituant une importante recette budgétaire n'en permet pas l'abolition. Et les diminuer aurait-il une influence sur la consommation ? Ce problème est préoccupant. Il importe, conclut-il, d'organiser ensemble les marchés, et de régulariser les prix.

M. Terrenoire (France) envisage l'éventualité d'une révision de la Convention de Yaoundé. Celle-ci est basée sur le principe du libre échangeisme qui est un leurre. Seule règne entre les partenaires l'égalité politique et non l'égalité économique. Et il déplore que le déséquilibre économique des économies sous-développées aille en s'accroissant. Il importe que les rapports entre l'Europe et l'Afrique s'établissent en termes de développement pour les africains.

En conclusion de ses travaux, la Conférence adopte à l'unanimité une résolution qui insiste sur l'intérêt que présente, pour le bon fonctionnement de l'association, un dialogue fructueux entre les institutions. En ce qui concerne les échanges commerciaux, la Conférence insiste sur la nécessité de rechercher des solutions qui visent à favoriser, par une action soutenue de promotion commerciale, l'accroissement des échanges au sein de l'association, et demande aux Etats d'étudier dans quelle mesure la réduction de certaines taxes intérieures pourrait favoriser l'écoulement des produits tropicaux, et qu'une

action soit entreprise pour résoudre le problème crucial de la rationalisation des prix. La Conférence recommande par ailleurs de promouvoir le recours aux prêts à conditions spéciales sur les ressources du fonds, et de faciliter les possibilités de recourir aux prêts de la banque européenne d'investissement. Elle souhaite l'intensification des efforts en matière de promotion humaine et de formation professionnelle des cadres. Elle attire enfin l'attention sur les conséquences néfastes que pourrait avoir l'absence d'une position coordonnée des partenaires qui ne tiendrait pas compte des intérêts solidaires et réciproques.

II - ASSEMBLEE DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

L'Assemblée de l'U. E. O. et les problèmes posés par une éventuelle adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes.

L'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale s'est réunie du 12 au 15 décembre 1966. M. Badini Confalonieri (Libéral, Italie) a été élu président de l'Assemblée en remplacement de M. Carlo Schmidt (Socialiste, Allemagne).

Après avoir débattu longuement sur les rapports entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale ainsi que sur le problème chinois, l'Assemblée a consacré sa séance du 15 décembre aux problèmes posés par une éventuelle adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes. Sur ce sujet, Lord Gladwyn (libéral, Royaume-Uni) a présenté un rapport au nom de la commission des affaires générales.

La première partie du rapport énumère les principaux problèmes qui préoccupent les Etats intéressés. Quant à la deuxième, elle fait état de l'évolution de l'opinion publique en Grande-Bretagne qui accueille avec une faveur croissante l'idée de l'adhésion à une Communauté européenne. Le rapporteur recommande la procédure d'adhésion suivante : en premier lieu, les membres de la Communauté devraient déclarer qu'ils n'ont aucune objection à faire à l'entrée de la Grande-Bretagne à condition que celle-ci accepte les dispositions du Traité de Rome. En second lieu, il conviendrait de conclure un accord sur la durée de la période transitoire pendant laquelle les économies des deux côtés de la Manche s'adapteraient à la situation nouvelle découlant de l'adhésion du Royaume-Uni. Cet accord devrait porter aussi sur le plafond des cotisations que la Grande-Bretagne aurait à verser au fonds agricole commun pendant la période transitoire.

D'autre part, le problème particulier de la Nouvelle-Zélande devrait être résolu par des déclarations de principe et il faudrait aussi que tous les intéressés s'entendent sur une procédure de vote à la majorité qualifiée qui serait utilisée au cas où, après l'adhésion de la Grande-Bretagne, certains problèmes ne pourraient être résolus par discussion au sein de la commission. Enfin, l'adhésion du Royaume-Uni serait facilitée si, comme le rapporteur le suggère, le gouvernement britannique voulait bien déclarer que la Grande-Bretagne est prête à faciliter l'institution d'une nouvelle unité de réserve européenne.

Pour M. J. Rey, membre de la Commission de la C. E. E., l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C. E. E. ne peut être considérée que comme le commencement d'un processus d'élargissement de la Communauté. M. Rey souligne que lors des négociations de 1961-1963, c'est sur les problèmes du Commonwealth que le maximum de vues communes s'étaient exprimées entre

les deux parties. En ce qui concerne les problèmes agricoles, il faudra encore déployer beaucoup d'efforts et d'imagination. M. Rey estime que la Commission de la C. E. E. ne soulèvera pas de grandes difficultés dans le domaine monétaire. Mais il a l'impression que les discussions monétaires vont prendre, dans les conversations actuelles et peut-être dans les négociations futures, une place considérable.

Quant à la procédure, M. Rey fait des réserves sur la proposition faite par Lord Gladwyn dans son rapport. Le représentant de la Commission de la C. E. E. pense que les négociations avec la Grande-Bretagne, même réduites aux points essentiels, dureront un certain temps et qu'il sera difficile que tous les gouvernements concernés puissent donner un oui définitif avant que l'on ne se soit mis d'accord sur un certain nombre de choses.

En terminant, M. Rey souligne que le vrai problème est de savoir ce que l'on va faire ensemble et quel sera l'intérêt pour tous, et pas seulement pour la Grande-Bretagne, d'être rassemblés. Ce que l'on va faire ensemble, précise M. Rey, c'est la construction d'une Europe indépendante qui soit, dans le monde libre, un partenaire égal. Or, l'indépendance de l'Europe passe par son intégration, et aussi par son élargissement.

Les orateurs qui sont intervenus dans ce débat ont souligné l'importance de l'adhésion de la Grande-Bretagne et de ses partenaires de l'A. E. L. E. à la Communauté européenne. Les orateurs britanniques ont insisté sur le fait que la Grande-Bretagne entend s'engager sans arrière-pensée. M. Heffer (travailliste) a précisé que la Grande-Bretagne ne songe nullement à une Communauté qui serait dirigée par un organe supranational souverain dans le domaine de la politique extérieure et de la défense. En cela, dit-il, sa position ne diffère pas de celle de la France.

A l'issue des débats, l'Assemblée a adopté, à l'unanimité, une recommandation dans laquelle elle constate que l'adhésion du Royaume-Uni aux Traités de Rome et de Paris serait le meilleur moyen de mettre en oeuvre les dispositions économiques du Traité de Bruxelles et qu'une évolution plus favorable à cette adhésion existe désormais, tant en Grande-Bretagne que sur le continent européen. Pour l'Assemblée, l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes, en favorisant l'ensemble de la construction européenne, constitue un des plus sûrs moyens d'encourager une détente réelle entre l'Est et l'Ouest.

L'Assemblée recommande au Conseil de ministres de l'U. E. O. de commencer immédiatement l'examen des grandes lignes d'une politique européenne commune en matière de politique étrangère et de défense, sans attendre que la Grande-Bretagne se sente en mesure de renouveler officiellement sa demande d'adhésion aux Traités de Rome et de Paris ; d'étudier la mise en place d'institutions communes compétentes dans le domaine scientifique et technique, chargées notamment de mettre au point et d'exécuter une planification de la recherche et de la production aéronautique et spatiale en Europe ; d'examiner,

en outre, sans délais, en prenant l'avis de la Commission de la C. E. E., si la procédure qui conviendrait le mieux, au cas où cette demande serait officiellement renouvelée, ne serait pas de résoudre que les grandes questions posées par ladite adhésion du Royaume-Uni, en réservant le règlement progressif des détails à la période transitoire indispensable au cours de laquelle la Grande-Bretagne participerait aux institutions communautaires."

(Documents de l'Assemblée de l'U. E. O.)

III - LES PARLEMENTS NATIONAUX

a) Allemagne

La politique européenne selon la déclaration gouvernementale de M. Kiesinger, chancelier fédéral

Dans sa déclaration gouvernementale du 13 décembre 1966 devant le parlement fédéral, M. Kiesinger, chancelier fédéral, a déclaré que la mise en commun de leurs forces permettrait aux nations européennes de contribuer dans une mesure beaucoup plus large à la paix dans le monde et au bien-être des peuples. M. Kiesinger a déclaré en outre que l'unité économique et politique de l'Europe correspondait à l'intérêt des nations européennes autant qu'à celui des Etats-Unis ; il a exprimé l'espoir que l'Union soviétique, elle aussi, finirait un jour par reconnaître que l'Europe unifiée représente un élément de paix essentiel dans le monde. La volonté d'unifier l'Europe ne devrait pas servir de prétexte pour renoncer à prendre les initiatives actuellement réalisables. C'est pourquoi son gouvernement est résolu à faire le maximum pour contribuer à l'avènement d'une paix à la fois juste et durable en Europe.

Le chancelier fédéral souligna les progrès considérables réalisés jusqu'à présent par les Communautés européennes existantes, ajoutant que son gouvernement continuerait à appuyer l'élargissement, selon les modalités prévues, de la Communauté économique européenne et de ses institutions. La communauté des Six devrait rester ouverte à tout Etat européen souscrivant à ses objectifs. En particulier, le nouveau gouvernement se féliciterait de la participation de la Grande-Bretagne ainsi que d'autres pays de l'A. E. L. E. à la Communauté européenne. En outre, le gouvernement allemand insistera pour que l'évolution intérieure du Marché commun s'accompagne d'une politique commerciale largement ouverte sur le reste du monde. C'est pourquoi, il s'efforcera par tous les moyens à contribuer au succès des négociations Kennedy.

Le chancelier fédéral a parlé d'une manière approfondie des relations franco-allemandes. Cette paix européenne que souhaite l'Est aussi bien que l'Ouest est inconcevable en l'absence de relations étroites et confiantes entre l'Allemagne et la France. L'attitude du gouvernement fédéral à l'égard de la France est inspirée des considérations suivantes :

1. Dans les conditions actuelles, la concordance des intérêts des deux nations est particulièrement grande du fait de la géographie européenne et du bilan historique de notre continent.
2. D'un commun accord avec la France, le plus vieil allié des Etats-Unis en Europe, nous estimons indispensable une alliance solide entre, d'une part,

les nations libres d'Europe en train de réaliser leur unification et, de l'autre, les Etats-Unis, quelles que puissent devenir les structures de cette alliance au gré des changements de la physionomie mondiale dans l'avenir. Nous nous refusons à nous laisser imposer, quant aux choix politiques, une alternative aussi fausse que dangereuse.

3. Avec la France, nous préconisons le rétablissement de la famille des nations européennes, produit d'une longue croissance historique, cet objectif incluant la fin de la division de notre pays, contraire à la fois aux données de l'histoire et à l'ordre naturel.
4. La coopération franco-allemande que nous souhaitons n'est dirigée contre aucune autre nation ni aucun autre pays. Elle représente plutôt le point de cristallisation d'une politique qui s'est proposée comme but l'unification de l'Europe. Cette coopération est indispensable si l'Europe veut devenir un partenaire solidairement responsable. Cette Europe, qui s'exprime "par une seule voie", comme certains hommes d'Etat américains l'ont demandé, présuppose une harmonie de plus en plus poussée des politiques allemande et française. L'Europe ne saurait être construite qu'avec la France et l'Allemagne et non pas sans elles ni, a fortiori, contre l'une d'elles. Ce qui importe désormais, ce sont les mesures pratiques facilitant l'unification européenne, et non la poursuite obstinée d'idéaux abstraits. Le souhaitable ne doit pas empêcher le possible.
5. En de nombreux domaines, une coopération franco-allemande revêt la plus haute importance pour l'amélioration des relations avec les pays voisins d'Europe orientale.
6. Pour toutes ces raisons, le gouvernement fédéral désire profiter d'une manière aussi concrète que possible des chances que le traité franco-allemand du 22 janvier 1963 offre pour coordonner la politique des deux pays. Il présentera des propositions à cet effet. Dans l'avenir, également, les caractéristiques particulières de nos deux nations se traduiront à de multiples égards par des divergences d'intérêts ou d'opinions. Le gouvernement fédéral n'en est pas moins persuadé que ces problèmes pèsent moins dans la balance que la nécessité, impérieuse pour le destin et de nos deux peuples et de l'Europe, d'une coopération économique, technologique, culturelle, militaire et politique s'étendant à des domaines de plus en plus vastes.

Au cours du débat qui fit suite à la déclaration, M. Barzel, porte-parole du groupe C. D. U. /C. S. U., exprime l'avis que l'avenir des Allemands se situait en Europe, raison pour laquelle il fallait faire avancer la politique européenne. De l'avis de M. Barzel, l'unification politique des Etats du Marché commun, laissant une porte ouverte à l'adhésion d'autres Etats souscrivant à des conditions indentes, est le préalable nécessaire à la solution des grands problèmes vitaux du continent européen et conditionne également sa position future sur les plans politique, scientifique, technique et économique. En matière de sécurité européenne, il n'existe de meilleure politique que la poursuite régulière de l'édification d'une Europe intégrée.

Le porte-parole du groupe C. D. U. /C. S. U. souligna en outre que la poursuite de la construction européenne n'était possible qu'en coopération avec la France. A long terme, ni la question de l'unification européenne, ni celle de la sécurité de l'Europe à long terme, ni enfin celle de la politique de paix en Europe - y compris le problème de l'unité allemande - ne sauraient être résolues sans la France, ou à l'encontre de cette dernière. En outre, l'orateur a déclaré que la Grande-Bretagne faisait partie de l'Europe, ce pays témoignant d'une volonté de plus en plus marquée d'adhérer à la Communauté européenne, et que cette volonté était encouragée du côté allemand.

M. Dehler, membre du groupe libéral, a posé la question de savoir si l'on pouvait toujours recourir à la même terminologie en parlant de l'Europe. La politique menée en Europe a abouti à sa division, une division des plus néfastes.

M. Dehler a estimé qu'il ne serait jamais possible de jeter un pont entre la Communauté économique européenne, l'A. E. L. E. et les autres pays non encore associés, les choses existantes étant par trop figées à cet égard. L'objectif de l'intégration politique de l'Europe, auquel avait cru la jeunesse allemande, n'a pas été atteint. Même la dernière tentative consistant à renforcer au moins les liens noués entre la France et l'Allemagne est mise en péril. L'on ne saurait que parler d'un échec total de la politique européenne. Abstraction faite de déclarations d'ordre général, rien n'est indiqué dans la déclaration gouvernementale sur la conduite des affaires à l'avenir. M. Ehler s'est demandé si les immenses sacrifices financiers étaient justifiés en l'absence d'un objectif politique. Il souligne expressément que les libéraux s'étaient montrés jadis très sceptiques à l'égard des traités de Rome et reprocha à la C. D. U. d'avoir seulement voulu créer une Europe catholique ; M. Dehler rappela encore que le parti F. D. P. avait autrefois refusé les traités de Rome parce qu'il était manifeste que ces derniers n'aboutiraient qu'à la division de l'Europe ainsi qu'à des difficultés politiques.

De l'avis de M. Brandt, ministre fédéral des affaires étrangères, deux faits, notamment, méritent de retenir l'attention dans le domaine de la coopération et de l'unification de l'Europe occidentale. En premier lieu, le ministre a confirmé que ces derniers jours on avait exprimé, dans le cadre des négociations menées au sein de l'U. E. O. et à d'autres occasions, à la fois aux alliés britanniques et aux représentants de certains autres pays membres de l'A. E. L. E., de Scandinavie notamment, combien on se féliciterait de les voir participer au Marché commun ou à d'autres Communautés européennes. Il a été convenu que le premier ministre et le ministre britannique des affaires étrangères visiteraient Bonn vers la fin de février pour examiner ces questions, après s'être préalablement rendus à Rome et à Paris. D'autre part, M. Brandt confirma que des conversations avaient également eu lieu avec M. Fanfani, ministre italien des affaires étrangères, au sujet des efforts considérables déployés sur

le plan technologique pour combler la lacune existant à cet égard en Europe par rapport à l'Amérique.

(Parlement fédéral : 80ème séance, 13 décembre 1966
82ème séance, 15 décembre 1966
83ème séance, 16 décembre 1966)

b) Italie

Déclarations du ministre des affaires étrangères à la Chambre sur la politique technologique et l'Europe

La Chambre des députés a procédé à un débat de politique étrangère sur la base de motions et d'interpellations émanant de différents partis politiques.

A cette occasion, le ministre des affaires étrangères, M. Fanfani, a déclaré que sa proposition tendant à combler le retard de l'Europe par rapport aux Etats-Unis dans le domaine technologique n'impliquait nullement le recours à un mécanisme analogue à celui du plan Marshall. Il s'agit bien plus de coordonner utilement les expériences et les connaissances techniques dans le cadre plus vaste d'un rapprochement souhaitable entre l'Est et l'Ouest.

L'Italie - a poursuivi l'orateur - a présenté en la matière un document concret aux gouvernements alliés par le canal du Conseil atlantique, considéré actuellement comme l'organe le plus compétent ; cela n'exclut toutefois pas la possibilité de poursuivre cette initiative d'autre part, et même d'envisager la constitution d'un organisme international approprié. Tous les gouvernements auxquels le document a été soumis ont jugé que cette initiative était de la plus haute importance. Sur le plan européen aussi bien que sur le plan atlantique, l'action de l'Italie s'inspire du souci de contribuer à l'élimination des obstacles qui s'opposent à un renforcement de l'unité. Le gouvernement a poursuivi une politique réaliste sans pour autant jamais renoncer aux grands objectifs finaux de l'intégration économique et politique. L'Europe travaille assidûment à la réalisation d'une vaste politique douanière et d'une politique agricole commune. Cette dernière pose à l'Italie de délicats problèmes de concurrence en ce qui concerne les échanges avec les autres pays européens ; à ce propos, on n'exhortera jamais assez tous les intéressés à se préparer en temps utile à la libéralisation complète du marché agricole européen, qui interviendra en 1968. Pour compléter le tableau des mesures prises par le gouvernement en matière de politique européenne, le ministre a fait état des efforts entrepris par celui-ci pour favoriser l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C. E. E. et pour ouvrir la Communauté aux autres pays qui n'ont pas l'intention ou la possibilité d'y adhérer. Quant à la négociation Kennedy, l'Italie s'est employée à en favoriser l'heureux dénouement, consciente de l'importance de ces négociations

sur le plan économique et sur le plan politique. Répondant notamment à MM. Vecchiotti et Luzzatto, qui lui avaient demandé confirmation quant à l'éventualité d'une entrée de l'Espagne dans la Communauté européenne, M. Fanfani a déclaré que la liste des visites qu'il avait effectuées à l'étranger pouvait donner une idée de la politique italienne de rapprochement avec des nations qui aspirent à entrer dans le Marché commun, telles que la Grande-Bretagne et le Danemark. Le ministre a précisé d'autre part qu'il existait également des formes de collaboration bilatérale en dehors de l'association avec le Marché commun.

(Chambre des députés, compte rendu analytique des séances du 18 et du 19 octobre 1966)

c) Pays-Bas

1) Adoption par la Première Chambre, du traité sur la fusion

Malgré la crise ministérielle, la Première Chambre a adopté le 25 octobre le traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes, accompagné d'un protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes. Bien que le gouvernement démissionnaire n'eût pas demandé l'urgence pour cette affaire, la Chambre a estimé qu'elle ne donnait pas lieu à controverse. Une proposition de motion de M. Van der Spek (parti socialiste pacifique) visant à "reporter le débat à une date plus opportune et à ne statuer qu'à ce moment-là sur ce projet de loi" fut rejetée à l'unanimité moins trois voix. De son côté, le ministre Luns déclara que les instruments de ratification ne seraient pas déposés aussi longtemps que le gouvernement serait démissionnaire.

Au cours des débats, MM. Burger (parti du travail), Berghuis (parti antirévolutionnaire), Baas (parti populaire pour la liberté et la démocratie), Van Hulst (union chrétienne historique) et Steenkamp (parti populaire catholique) déclarèrent que leurs groupes respectifs voteraient la loi portant approbation du traité. En particulier, M. Burger (parti du travail) fit observer qu'au moment où le dernier ministre signataire déposerait les instruments de ratification (art.9) les trois Exécutifs disparaîtraient. Si l'on ne procède pas dans le même temps à la désignation des membres de la nouvelle Commission, il en résultera une situation telle que les membres des anciens Exécutifs conserveront certes leur mandat (art. 132 C.E.E.), mais où l'exercice de celui-ci sera privé de toute base, puisqu'aussi bien aura cessé l'existence même des Exécutifs. Il se produira alors une solution de continuité. C'est pourquoi il faut que toutes les parties soient entièrement d'accord sur la mise en oeuvre de ce traité avant d'en déposer les instruments de ratification.

M. Baas (parti populaire pour la liberté et la démocratie) regretta que la démocratisation des Communautés ait eu tant à souffrir de l'évolution des affaires européennes. Toutefois, le rejet du traité de fusion, suivant M. Van Hulst (union chrétienne historique), ne servirait nullement la cause de cette démocratisation.

(Première Chambre, session 1966-1967, séance du 25 octobre 1966).

2) La politique européenne dans les déclarations du ministre des affaires étrangères à la Deuxième Chambre

Le 28 décembre, M. Luns, ministre des affaires étrangères, a déclaré à la tribune de la Seconde Chambre des Etats généraux, au cours de l'examen du budget de son département :

"Pleinement conscient de la valeur de la civilisation occidentale et des libertés que celle-ci a acquises au prix de grands sacrifices, convaincu de la nécessité de parfaire et de développer cette civilisation, le gouvernement demeure à la pointe du combat pour une Europe véritablement intégrée, ouverte et démocratique. L'un des objectifs de la collaboration tant atlantique qu'européenne est de prévenir l'éclosion de toute forme de nationalisme, notamment dans la République fédérale allemande, en assurant à nos voisins de l'Est une place dans les organisations politiques, économiques et militaires existantes, où tous les partenaires ont la possibilité de coopérer sur un pied de complète égalité, sans aucune discrimination et dans un système aussi intégré que possible. L'Europe ne connaîtra pas de tranquillité véritable aussi longtemps que l'on n'aura pas trouvé de solution au problème de la division de l'Allemagne. Toute solution saine doit s'appuyer sur le droit de tout le peuple allemand à l'autodétermination. . . . L'Occident ne peut pas reconnaître cette construction artificielle qu'est l'Allemagne orientale, la soi-disant République démocratique allemande, car ce serait sanctionner l'existence d'un régime policier qui, avec l'appui des troupes soviétiques, maintient sous le joug des millions d'Allemands. . . . La réunification de l'Allemagne devrait se faire - c'est un point sur lequel les pays occidentaux sont tous d'accord - dans le cadre d'une réglementation générale du problème de la sécurité européenne, embrassant également des mesures appropriées de désarmement. . . . A cet égard, toutefois, il convient de ne pas perdre de vue qu'aucun progrès réel ne pourra être réalisé sans la collaboration de l'Union soviétique. Un élargissement des contacts entre les pays de l'Europe occidentale et l'Est n'entraînera pas automatiquement une attitude plus conciliante du gouvernement de la Russie soviétique à l'égard des problèmes de l'Europe centrale".

L'Europe orientale, selon le ministre Luns, est désormais en marche, qu'il s'agisse de l'évolution intérieure de chacun de ces pays, y compris l'Union soviétique, ou de leurs rapports mutuels. Il est intéressant, en outre, de cons-

tater comment la volonté d'aborder les problèmes économiques sous un angle plus pratique et moins idéologique y gagne du terrain. "Les régimes d'Europe orientale n'ont d'ailleurs pas l'intention, dans leur intérêt bien compris, ni davantage les moyens, peut-être, de rompre les liens encore étroits qui les unissent à l'Union soviétique. On doit se borner à souhaiter que le processus qui est en cours arrivera finalement à s'imposer. Il est à espérer qu'un jour viendra où le rapprochement entre l'Est et l'Ouest aura atteint un degré tel que puisse s'instaurer une coopération vraiment normale, exempte de défiance ou d'arrière-pensée. Le gouvernement néerlandais entend apporter une contribution positive à cette oeuvre". A ce propos, le ministre Luns fit remarquer que dans ces pays de régime communiste "l'évolution interne exerce sur la politique étrangère une influence beaucoup moins considérable que ce à quoi nous sommes habitués en Occident. Une certaine libéralisation à l'intérieur du pays n'entraîne pas ipso facto un assouplissement ou une modération de la politique étrangère".

Répondant à M. Blaisse (parti populaire catholique), qui désirait savoir si le gouvernement néerlandais voyait la possibilité de relancer le dialogue politique en Europe, le ministre Luns déclara qu'en raison de la persistance de divergences considérables d'opinions entre notamment la France et les autres membres des Communautés européennes sur les principes de la collaboration atlantique et européenne, il demeure douteux qu'une initiative tendant à renforcer les contacts politiques entre les Six puisse être fort utile en ce moment". Le ministre Luns ne voit aucun inconvénient à ce que les Six procèdent à un échange de vues politique au printemps prochain, à Rome, à l'occasion de la commémoration de la signature des traités européens. L'orateur envisagerait cet échange de vues comme une conversation à bâtons rompus, sans engagement, analogue dans ses modalités aux entretiens que l'on avait jadis projeté de tenir à Venise. Au sentiment de M. Luns, c'est dans cette direction que l'on s'oriente.

C'est à l'initiative des Pays-Bas, mais au plan communautaire, qu'a eu lieu le premier entretien entre les Six sur la reprise des activités du Royaume-Uni en vue d'entrer dans la C. E. E. Cet entretien est nécessairement demeuré assez superficiel jusqu'ici, le premier ministre et le ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne n'ayant pas encore effectué leur tournée. En tout cas, il a été décidé que la Commission de la C. E. E. serait informée des conversations que les autorités britanniques allaient avoir dans les différentes capitales.

Au cours de la préparation de l'examen du budget national pour 1967, le ministre Luns avait déjà déclaré, dans une note en date du 21 décembre, que le nouveau gouvernement néerlandais "ne procéderait pas non plus au dépôt de l'acte de ratification du traité sur la fusion aussi longtemps que le problème de la composition de la Commission européenne n'aurait pas reçu de solution satisfaisante".

Lors du débat public, il ajouta qu'il avait lui-même soumis une nouvelle fois

le problème de la composition de la nouvelle Commission à l'attention de ses collègues des autres gouvernements à l'occasion de la dernière réunion du Conseil, et avait insisté pour que de toute manière l'on mît fin au statut démissionnaire qui est actuellement celui de la plupart des membres des Exécutifs européens. Si, pour le moment du moins, il n'y a pas d'autre solution, celle-ci devra consister à réinstaller les membres des trois Exécutifs dans leurs fonctions actuelles.

(Débats de la Seconde Chambre des Etats généraux, session 1966-1967, séance du 28 décembre 1966. Note concernant le rapport (envoyé le 21 décembre 1966), n° 17, session 1966-1967 - 8800, budget national pour l'exercice 1967, chapitre V, affaires étrangères)

3) Harmonisation sociale dans la C. E. E.

En réponse à des questions posées par la Commission permanente des affaires sociales et de la Santé publique (doc. n° 16), M. Veldkamp, ministre des affaires sociales et de la santé publique, a déclaré, dans une note adressée à la Seconde Chambre, en date du 20 décembre 1966, que malgré toutes les études précieuses effectuées par la Commission européenne, les gouvernements intéressés n'ont guère, tant s'en faut, entrepris d'actions concrètes tendant à rapprocher graduellement, dans le sens du progrès, leurs systèmes sociaux respectifs.

"Cette situation a des causes multiples. En tête de celles-ci, il y a certainement eu, autrefois, l'absence quasi totale, dans le secteur social, de l'indispensable confiance entre les gouvernements et la Commission". Mettant à profit la présidence qu'il a exercée durant le semestre écoulé, le ministre a tenté de "désarmer cette crise de confiance, laquelle, dans les années passées, a provoqué, dans le secteur social, une impasse qui, tout récemment encore, a, non sans raison, fait l'objet d'une vive critique du Parlement européen". L'action de M. Veldkamp a eu pour résultat que le 19 décembre 1966 les ministres des affaires sociales des Etats membres se réuniront pour la première fois depuis deux ans. Entre autres choses, ils discuteront de la manière dont on peut entamer concrètement l'harmonisation des systèmes de sécurité sociale.

(Session 1966-1967 - 8800, budget national pour l'exercice 1967, chapitre XV, affaires sociales et santé publique. Note concernant les rapports (envoyée le 20 décembre 1966), n° 18).